

# DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE



**DPBEP  
2022 ~ 2024**



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

=====  
DIRECTION GENERALE DU BUDGET  
=====

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi  
=====

DOCUMENT DE PROGRAMMATION  
BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE  
PLURIANNUELLE

DPBEP  
2022-2024

Avril 2021

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>I. CONTEXTE MACROECONOMIQUE .....</b>	<b>3</b>
1.1. Evolution récente de la situation macroéconomique .....	3
1.2. Projections macroéconomiques 2022-2024.....	6
1.2.1. Hypothèses du cadrage macroéconomique.....	6
1.2.2. Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2022-2024.....	8
1.2.3. Objectifs de la politique budgétaire.....	10
1.2.4. Orientations prioritaires de la politique budgétaire.....	11
<b>II. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES .....</b>	<b>12</b>
2.1 Revue budgétaire 2018-2020.....	12
2.1.1. Evolution des ressources budgétaires 2018-2020.....	12
2.1.2 Evolution des dépenses 2018-2020 .....	13
2.2 Situation de la dette en fin 2020 .....	15
2.3 Analyse des projections budgétaires 2022-2024 .....	16
2.3.1 Analyse de la projection des ressources 2021-2024 .....	16
2.3.2 Analyse de la projection des charges 2022-2024.....	18
2.3.3 Projection des soldes budgétaires 2022-2024.....	21
2.3.4 Projection des financements du déficit .....	23
2.3.5 Analyse des risques budgétaires.....	24
2.4 Situation des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO .....	26
<b>III. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES.....</b>	<b>27</b>
3.1 Réalisations récentes dans la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles.....	27
3.2 Priorités du Gouvernement sur la période 2022-2024 .....	32
3.3 Analyse des allocations budgétaires 2022-2024 par axe du CREDD et par fonction .....	35
<b>IV. SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ORGANISMES PUBLICS.....</b>	<b>45</b>
4.1 Situation financière des Collectivités Territoriales .....	45
4.2 Situation financière des Organismes de Sécurité Sociale .....	48
4.3 Eléments d'informations sur les Entreprises Publiques .....	55
<b>ANNEXES :.....</b>	<b>57</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taux de croissance économique mondial entre 2019 et 2022 (en %)	4
Tableau 2 : Evolution des prix à la consommation en % 2019-2021	4
Tableau 3 : Evolution de la situation macroéconomique des pays de l'UEMOA 2019- 2021	5
Tableau 4 : Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2020-2023	8
Tableau 5 : Evolution du taux de croissance du PIB par secteur 2021-2024	8
Tableau 6: Projection de quelques agrégats budgétaires 2021-2024	11
Tableau 7 : Evolution des soldes budgétaires 2018-2020	12
Tableau 8 : Evolution des ressources budgétaires selon la présentation du TOFE (en milliards) 2018-2020	13
Tableau 9 : Evolution des dépenses en milliards de FCFA 2018-2020 (présentation TOFE)	14
Tableau 10 : Financement du déficit (en milliards de FCFA) 2018-2020	14
Tableau 11 : Encours de la dette publique entre 2018 et 2020 (en milliards de FCFA)	15
Tableau 12 : Projection des ressources 2021-2024	16
Tableau 13 : Projection des charges selon la présentation TOFE 2021-2024 (en milliards de FCFA)	19
Tableau 14 : Evolution du déficit global 2021-2024	22
Tableau 15 : Projection des financements (en milliards de CFA) 2021-2024	24
Tableau 16 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA 2021-2024	26
Tableau 17: Situation des critères de convergence de la CEDEAO 2021-2024	26
Tableau 18: Comparaison des allocations sectorielles du CREDD et du DPBEP (en milliards de FCFA)	33
Tableau 19: Comparaison des ratios du DPBEP et du CREDD par rapport aux dépenses totales	34
Tableau 20: Allocations budgétaires par axe du CREDD et par fonction (en milliards de FCFA) 2021-2024	35
Tableau 21: Ratios par rapport aux dépenses totales 2021-2024	36
Tableau 22 : Transferts budgétaires inscrits dans la loi de finances au profit des collectivités (en milliards de FCFA), 2018-2021	45
Tableau 23: Transferts budgétaires au profit des collectivités par nature (en milliards de FCFA), 2018-2021	45
Tableau 24 : Transferts budgétaires aux collectivités en pourcentage des recettes budgétaires 2018-2021	46
Tableau 25: Evolution des recettes et des dépenses des Collectivités territoriales (2016-2018), en millions FCFA	47
Tableau 26 : Evolution des assurés et employeurs affiliés à l'INPS	49
Tableau 27 : Situation financière de la branche Prestations Familiales (Montant en milliards de FCFA)	50
Tableau 28 : Situation financière de la branche Accident du Travail et Maladies Professionnelles (Montant en milliards de FCFA)	50
Tableau 29 : Situation financière de la branche Vieillesse-Invalidité-Décès (Montant en milliards de FCFA)	50
Tableau 30 : Situation financière de la branche Assurance volontaire (Montant en milliards de FCFA)	50
Tableau 31 : Evolution des affiliés de la CMSS par catégorie d'agents (chiffres en nombre de personnes)	51
Tableau 32: Evolution des ressources de la CMSS (en milliards de FCFA)	52
Tableau 33 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CMSS (en milliers FCFA)	53
Tableau 34 : Evolution des assurés et employeurs affiliés à la CANAM entre 2018-2024	53
Tableau 35 : Evolution des ressources de la CANAM en 2018-2024 (en millions de FCFA)	54
Tableau 36 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CANAM sur 2018-2020 (en millions de FCFA)	54
Tableau 37: Répartition des entreprises publiques par secteur d'activités	56

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Quelques hypothèses macroéconomiques sur l'environnement international .....	7
Figure 2 : Part des sources de financement du déficit budgétaire .....	15
Figure 3 : Part moyenne 2022-2024 des catégories de ressources.....	17
Figure 4 : Evolution du taux de pression fiscale 2020-2024.....	17
Figure 5: Tendence du solde budgétaire global.....	22
Figure 6: Solde budgétaire global dons inclus base engagement (en % du PIB) des pays de l'UEMOA 2021-2024 ....	23
Figure 7: Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 2006 et 2019 (en %) .....	27
Figure 8: Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (%).....	28
Figure 9: Coefficient de Gini selon la région, le milieu de résidence et le sexe caractéristiques .....	28
Figure 10 : Évolution de l'inégalité entre 2001-2019 – coefficient de Gini.....	29
Figure 11: Allocation budgétaire du DPBEP en % du CREDD (moyenne sur la période 2022-2024).....	34
Figure 12 : Part moyenne des postes de recettes dans le total des ressources des CT entre 2016-2018 .....	47
Figure 13 : Part moyenne des postes de dépenses dans le total des dépenses des CT entre 2016-2018 .....	48
Figure 14 : Evolution du nombre d'affiliés à la CMSS .....	51
Figure 15: Actionnariat de l'Etat dans les entreprises publiques au 31 décembre 2020.....	55
Figure 16: Répartition des entreprises publiques selon le statut juridique .....	56

## LISTE DES ABREVIATIONS

AICE	Application Intégrée de la Comptabilité de l'Etat
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
APC	Approche Par Compétence
ASS	Afrique sub-saharienne
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDM	Banque de Développement du Mali
BMS	Banque Malienne de Solidarité
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
BSI :	Budget Spécial d'Investissement
CANAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CMSS :	Caisse Malienne de Sécurité Sociale
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable au Mali
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CT	Collectivité Territoriale
CUT	Compte Unique du Trésor
DDR	Démobilisation, Désarmement et Réinsertion
DGABE :	Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat
DGB	Direction Générale du Budget
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGDP :	Direction Générale de la Dette Publique
DGE :	Direction des Grandes Entreprises
DGI :	Direction Générale des Impôts
DME	Direction des Moyennes Entreprises
DND :	Direction Nationale des Domaines
DNTCP :	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPBEP	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
EDM _SA	Energie du Mali-Société Anonyme
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
EPH	Etablissement Public Hospitalier
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
GFP	Gestion des Finances Publiques
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative

LOA	Loi d'Orientation Agricole
LOPM	Loi d'Orientation et de Programmation Militaire
LPSI	Loi de Programmation Relative à la Sécurité Intérieure
MOC	Mécanisme Opérationnel de Coordination
MPEF	Mémorandum de Politique Economique et Financière
N.C.A ou n.c.a	Non Classé Ailleurs
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCLEI	Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable/ Lutte Contre la Pauvreté
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability/ Dépenses Publiques et Responsabilité Financière
PIB	Produit Intérieur Brut
PIMA	« Public Investment Management Assessment », Evaluation de la gestion des investissements publics
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNISA	Programme National d'Investissement du Secteur Agricole
PNT	Politique Nationale de Transparence
PPP	Partenariat Public-Privé
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRED	Plan de Relance Durable
PREM/GFP	Plan de Réforme de la gestion des finances publiques au Mali
PTF	Partenaire Technique et Financier
SIGTAS	Standard Integrated Government Tax Administration System
SITFI	Système d'Information sur les Titres Fonciers et Immobiliers
SITMA	Système d'Information pour la Transparence au Mali
SNCI	Stratégie Nationale de Contrôle Interne
SNEC	Syndicat National de l'Education et de la Culture
SNESup	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TI	Transparency International
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNTM	Union Nationale des Travailleurs du Mali
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	Virus Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immunodéficience Acquise

## INTRODUCTION

1. L'actualisation du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP 2022-2024) intervient dans un contexte particulier marqué entre autres par la mise en place des autorités de la transition et la persistance de la crise sanitaire liée au coronavirus « Covid-19 ».
2. En effet, suite aux évènements du 18 août 2020 qui ont conduit à la démission du Président de la République, le Mali est désormais gouverné par un pouvoir de transition pour une durée de 18 mois.
3. Quant à la pandémie de « Covid-19 », elle est survenue alors que le pays faisait déjà face à une situation difficile sur le plan social et sécuritaire. Elle est apparue dans le pays relativement tard : les premières infections ont été confirmées le 24 mars 2020 et depuis, de nouveaux cas sont découverts tous les jours. Du fait de la crise sanitaire avec ses conséquences négatives sur l'activité économique, le taux de croissance en 2020 est ressorti négatif à 2% imputable en grande partie au boycott de la culture du coton par les paysans suite à la chute des cours de cette matière première sur le marché mondial et en l'absence d'un incitatif garanti par le Gouvernement.
4. Par ailleurs, face à la pandémie, les autorités ont rapidement pris des mesures de riposte à travers un ensemble de mesures de soutien économique et social notamment dans les budgets 2020 et 2021. La baisse de l'activité économique occasionnée par la Covid-19 et les mesures prises par les pouvoirs publics (*ex : mise en place d'un fonds spécial pour les familles les plus vulnérables, exonération de la TVA sur les factures d'eau et d'électricité, remise d'impôts aux entreprises privées impactées, exonérations accordées sur les importations de riz et de lait*) vont continuer de peser lourdement sur le budget d'Etat et la balance des paiements, entraînant un accroissement des besoins de financement.
5. L'activité économique devrait amorcer une reprise à partir de 2021. En effet, le taux de croissance réelle du PIB estimé à -2% en 2020 devrait atteindre 4,4% en 2021. Cette tendance va se poursuivre en 2022-2024 dont le taux de croissance réelle devrait ressortir en moyenne à 5,3%.
6. La politique budgétaire viserait comme objectif principal le renforcement de la soutenabilité budgétaire en évitant de s'écarter durablement des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO, bien que suspendus temporairement à cause de la crise de la « Covid-19 ». Il s'agira aussi d'être conforme avec les engagements pris dans le cadre du programme avec le FMI qui vise comme objectifs de préserver le cadre macroéconomique, de créer les conditions d'une croissance inclusive, vigoureuse et durable de manière à réduire la pauvreté, à stimuler la création de l'emploi en lien avec les objectifs du CREDD 2019-2023 qui est le référentiel de l'ensemble des politiques publiques du Mali.
7. Le présent DPBEP couvrant la période 2022-2024 s'appuie sur les orientations stratégiques définies dans le CREDD 2019-2023, complétées par les actions contenues dans le Programme d'Actions du Gouvernement adopté par le Conseil National de Transition le 22 février 2021.
8. A cet effet, les allocations budgétaires cibleront principalement :
  - le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
  - l'organisation des élections générales ;
  - la redynamisation de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger ;
  - le renforcement de la fourniture de services sociaux de base ;
  - la refonte du système éducatif ;
  - la lutte contre l'impunité et la corruption ;

- la promotion d'une saine gouvernance des ressources financières ;
- la réduction du train de vie de l'Etat ;
- la poursuite de la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles notamment : (i) le parachèvement du processus de réorganisation territoriale, (ii) la réforme du système électoral, (iii) l'adoption d'une nouvelle constitution et (iv) la poursuite du chantier de la régionalisation,
- l'adoption d'un pacte de stabilité sociale qui permettra, entre autres d'engager le débat sur les grands enjeux sociétaux, le dialogue intercommunautaire, et créer les conditions favorisant le retour des déplacés et réfugiés.

9. Le document comporte quatre (04) parties, à savoir :

- le contexte macroéconomique ;
- la gestion des finances publiques ;
- la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles ;
- la situation financière des organismes publics.

## **I. CONTEXTE MACROECONOMIQUE**

### **1.1. Evolution récente de la situation macroéconomique**

#### **1.1.1 Situation macroéconomique internationale**

10. L'économie mondiale a terminé l'année 2020 en récession avec un taux de croissance de -3,5% sous l'effet de la propagation de la maladie à coronavirus, après une croissance de 2,8% en 2019.
11. Elle devrait connaître une croissance de 5,5 % en 2021, en raison d'une reprise plus vigoureuse que prévu en moyenne dans toutes les régions au deuxième semestre. Aussi, des mesures de soutien supplémentaires sont prises dans certaines grandes économies en vue d'une reprise de l'activité économique grâce à la disponibilité des vaccins. En effet, dans les pays avancés, surtout aux États-Unis et au Japon, la situation économique devrait connaître une amélioration en raison des mesures de soutien budgétaire supplémentaires.
12. Dans les pays avancés, le taux de croissance économique s'est contracté à -4,9% en 2020 contre 1,6% en 2019, avant de rebondir à 4,3% en 2021. L'intervention énergique des pouvoirs publics et la forte disponibilité de vaccins attendue pour l'été 2021, devraient accroître les niveaux de production au sein de ces pays.
13. Aux Etats-Unis, le taux de croissance est ressorti à -3,4%, après 2,2% en 2019. Il s'établirait à 5,1% en 2021. Dans la Zone euro, l'activité économique a connu une baisse drastique de 7,2% en 2020, à la suite d'un fléchissement plus marqué qu'aux États-Unis. Un regain de croissance de 4,2% est prévu pour 2021. Au Royaume-Uni, le taux de croissance économique est ressorti à -10,0% contre 1,4% en 2019, mais il redeviendrait positif à 4,5% en 2021. Au Japon, le taux de croissance s'est établi à -5,1% en 2020, après 0,3% en 2019, avant de remonter à 3,1% en 2021.
14. Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance prise dans son ensemble a enregistré une contraction de 2,4 % en 2020, du fait du coup porté à l'activité économique par les perturbations dues à la pandémie de la Covid-19, contre 3,6% en 2019. En 2021, le taux de croissance ressortirait à 6,3%.
15. En Chine, la croissance a ralenti à 2,3% contre 6,0% en 2019, en partie grâce à des mesures de relance. Un ralentissement serait, également, enregistré en Inde avec un taux de croissance de -8,0% en 2020, après 4,2% en 2019, à l'issue d'une période de confinement plus longue et d'une reprise plus lente que ce qui avait été prévu. En 2021, la croissance s'afficherait respectivement à 8,1% et 11,5%.
16. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance économique s'est établi à -2,6% en 2020, après 3,2% en 2019. La production baisserait fortement, notamment, dans les pays exportateurs de pétrole touchés par la faiblesse des cours. En 2021, la croissance rebondirait pour ressortir à 3,2%. Au Nigeria, le taux de croissance économique est ressorti à -3,2% en 2020, sous l'effet conjugué de la pandémie et de la baisse des cours du pétrole, avant de se situer à 1,5% en 2021. En Afrique du Sud, l'activité économique s'est contractée de 7,5% en 2020, avant d'augmenter de 2,8% en 2021.
17. La hausse des prix reste relativement modérée dans les pays avancés (soit 0,7% en 2020 et 1,4% en 2019). L'inflation se situe à des niveaux plus élevés dans les pays émergents et en développement en passant de 5,1% en 2019 à 5,0% en 2020.

**Tableau 1 : Taux de croissance économique mondial entre 2019 et 2022 (en %)**

	2019	2020	2021 (p)	2022 (p)
<b>Monde</b>	<b>2,8</b>	<b>-3,5</b>	<b>5,5</b>	<b>4,2</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,6</b>	<b>-4,9</b>	<b>4,3</b>	<b>3,1</b>
- USA	2,2	-3,4	5,1	2,5
- Zone euro	1,3	-7,2	4,2	3,6
- Japon	0,3	-5,1	3,1	2,4
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>3,6</b>	<b>-2,4</b>	<b>6,3</b>	<b>5,0</b>
- Chine	6,0	2,3	8,1	5,6
<b>Afrique Subsaharienne</b>	<b>3,2</b>	<b>-2,6</b>	<b>3,2</b>	<b>3,9</b>
- Afrique du Sud	0,2	-7,5	2,8	1,4
• Nigéria	2,2	-3,2	1,5	2,5

**Source** : FMI, Perspectives Economiques Mondiales Janvier 2021, (p) prévision

18. En Afrique subsaharienne, après l'atténuation des pressions inflationnistes qui a fait ressortir le taux d'inflation à 8,5% en 2019, la hausse des prix connaîtrait une accélération pour se situer à 10,6% en 2020, et s'afficherait à 7,9% en 2021.

**Tableau 2 : Evolution des prix à la consommation en % 2019-2021**

Zones	Prix à la consommation en %		
	2019	2020	2021(p)
Monde	-	-	-
Pays avancés	1,4	0,7	1,3
Pays émergents et pays en développement	5,1	5,0	4,2
Chine	-	-	-
Afrique Subsaharienne	8,5	10,6	7,9

**Source** : FMI (Perspectives Economiques, janvier 2020 et perspectives économiques régionales : Afrique Subsaharienne, octobre 2020)

19. La zone UEMOA a été l'une des régions d'Afrique subsaharienne (ASS) dont l'activité économique reste vigoureuse, avec une inflation modérée. En dépit d'une détérioration des termes de l'échange et des défis sécuritaires dans certains pays membres, la croissance du PIB réel était jugée robuste jusqu'en 2019 avant de fléchir à 0,3% en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire de la Covid-19. Il est attendu une reprise de la croissance économique en 2021 de l'ordre de 5,3% dans l'hypothèse d'une évolution favorable de la crise sanitaire liée au coronavirus ainsi que de la situation sécuritaire au sein de la zone UEMOA.

**Tableau 3 : Evolution de la situation macroéconomique des pays de l'UEMOA 2019- 2021**

	Croissance réelle du PIB (%)			Inflation en %		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
UEMOA	6,0	0,3	5,3	-0,6	1,7	1,7
Bénin	6,9	2,0	5,0	-0,9	2,5	2,0
Burkina-Faso	5,7	-2,0	3,9	-3,2	2,0	2,0
Côte d'Ivoire	6,5	1,8	6,2	0,8	1,2	1,4
Guinée-Bissau	4,5	-2,9	3,0	0,2	2,0	2,0
Mali <sup>1</sup>	5,1	-2,0	4,0	-2,9	0,5	1,5
Niger	5,9	0,5	6,9	-2,5	4,4	1,7
Sénégal	5,3	-0,7	5,2	1,0	2,2	2,2
Togo	5,3	0,0	3,0	0,7	1,4	1,5

**Source :** Rapport du FMI, perspectives économiques régionales : Afrique Subsaharienne, octobre 2020

### 1.1.2 Situation macroéconomique nationale 2019-2021

20. Malgré les multiples défis liés à l'environnement sécuritaire et jusqu'à l'apparition de la pandémie du coronavirus en mars 2020, l'économie malienne continuait de croître de manière robuste dénotant ainsi sa résilience face aux chocs. La croissance économique qui a été estimée à 4,8% en 2019 s'est repliée en 2020 en grande partie sous l'effet de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus. En 2021, il est attendu une reprise de l'activité avec un taux de croissance de 4,4%.
21. En 2019, la croissance a été portée essentiellement par le secteur primaire et le secteur tertiaire grâce, respectivement au dynamisme de l'agriculture d'exportation et de la branche transport et communication. Le secteur secondaire bien qu'ayant un taux de croissance plus faible a vu la production d'eau et d'électricité s'accroître de plus de 10% grâce essentiellement aux fruits des investissements publics réalisés dans le domaine.
22. S'agissant de l'année 2020, le taux de croissance serait négatif (-2%) du fait notamment de la crise sanitaire avec ses conséquences négatives sur les principaux secteurs de production. En effet, le taux de croissance du secteur primaire ressortirait négatif à -6,8% imputable en grande partie au boycott de la culture du coton par les paysans en l'absence entre autres de subvention du gouvernement pour fournir les intrants et garantir d'un prix incitatif. Les secteurs secondaire et tertiaire bien qu'étant touchés par la crise connaîtraient des taux de croissance de 0,5% et 0,2% respectivement.
23. La reprise attendue en 2021 serait davantage vigoureuse pour le secteur primaire avec 7,4% grâce notamment aux engagements pris par le Gouvernement et les acteurs du monde rural d'œuvrer pour la relance de la culture du coton dont la production augmenterait d'environ 230% en 2021. Les secteurs secondaire et tertiaire quant à eux connaîtront une croissance modérée respective de 2% et 3,6%.
24. L'inflation reste maîtrisée sur la période 2019-2021 en raison, principalement, de la bonne tenue des campagnes agricoles et des mesures de soutien du Gouvernement pour contenir les prix.
25. Le solde du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements, bien qu'étant déficitaire s'est amélioré entre 2019 et 2021 en se situant respectivement à 4,8% ; 1,9% et 2% du PIB. Le déficit du

<sup>1</sup> MEF- FMI (Rapport N°20/153, mai 2020).

compte courant devrait continuer d'être financé en partie par des entrées nettes de capitaux, principalement sous forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers.

26. Grâce aux mesures de soutien de la BCEAO à l'économie en réponse à la crise sanitaire liée au coronavirus, la masse monétaire a crû de 9% en 2019 et 15% en 2020. Elle devrait continuer de croître, mais à un rythme moindre en 2021 de 5,6% sous l'impulsion du crédit à l'Etat.
27. En matière de gestion des finances publiques, la politique budgétaire a été expansionniste sur la période 2019-2020 du fait du financement des actions de riposte contre la maladie du coronavirus d'une part, et de l'incidence financière des dépenses militaires et de sécurité ainsi que celle liée aux revendications des partenaires syndicaux et sociaux. L'ajustement budgétaire devrait commencer à partir de 2021 à condition que les effets de la crise sanitaire s'estompent.
28. Entre 2019 et 2021, les recettes fiscales évoluent en dents de scie et se situent en moyenne à 14,7% du PIB tandis que les dépenses totales progressent sous l'effet des crises sanitaire et sécuritaire avec en moyenne un ratio de 22,8% du PIB sur la même période. Il en résulte un déficit budgétaire (dons inclus) établi à 1,7% en 2019 contre 5,5% respectivement en 2020 et 2021.
29. En matière de politique d'endettement, le Mali reste dans la catégorie des pays dont le risque de surendettement reste modéré. Sur la période 2019-2021, l'encours de la dette publique rapporté au PIB reste en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA fixée à 70%.

## **1.2. Projections macroéconomiques 2022-2024**

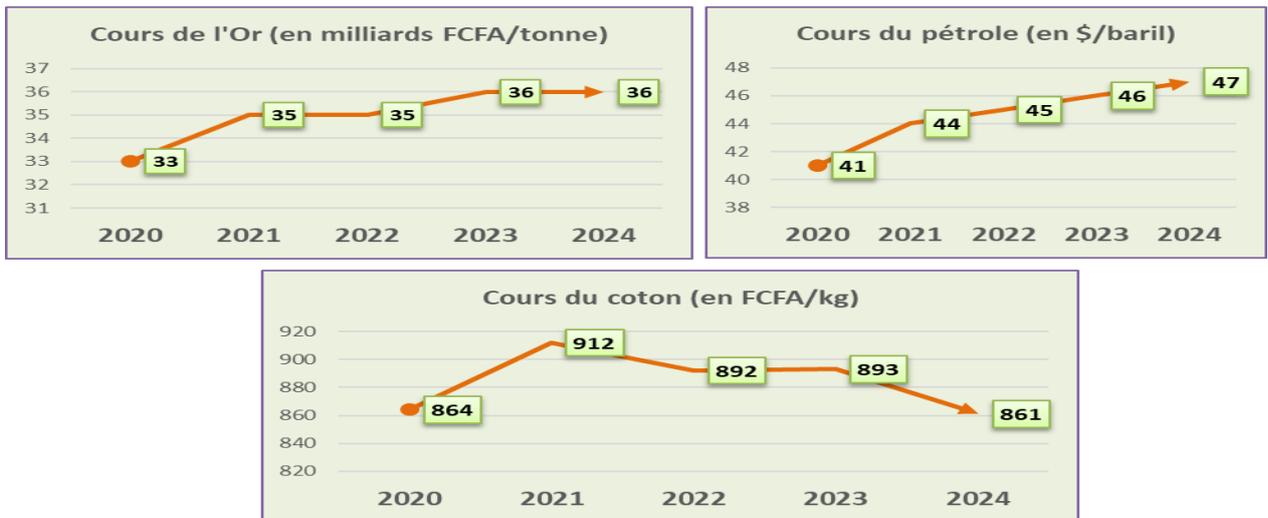
### **1.2.1. Hypothèses du cadrage macroéconomique**

30. Le cadrage macroéconomique sur lequel sont bâties les projections budgétaires 2022-2024 repose sur les hypothèses d'évolution à la fois de l'environnement économique international et national.

#### **a. Hypothèses sur l'environnement économique international**

31. Les hypothèses sur l'environnement économique international portent sur l'évolution des cours des principales matières premières ayant une incidence sur la position extérieure du pays à savoir l'or, le pétrole et le coton. Selon les prévisions du FMI dans le cadre du programme appuyé par la FEC, (MPEF, décembre 2020), les cours des matières premières, tels que le pétrole et l'or, seront globalement orientés vers la hausse entre 2021-2024 tout en restant à un niveau plus bas par rapport à la période d'avant crise sanitaire liée à la « Covid-19 ».

Figure 1 : Quelques hypothèses macroéconomiques sur l'environnement international



**Source :** MEF-FMI, décembre 2020.

32. Le cours du coton, après avoir enregistré une hausse significative en 2021 par rapport à 2020, serait une nouvelle fois orienté à la baisse entre 2022 et 2024. En effet, de 912 FCFA le kg en 2021, il devrait se situer à 892 FCFA le kg en 2022, ensuite 893 FCFA en 2023 puis 891 FCFA en 2024.
33. Pour le pétrole, son cours a chuté jusqu'à 41 \$/baril en 2020 et remonterait progressivement pour atteindre 47 \$/baril en 2024. Cependant, ce niveau reste en deçà de celui projeté avant la crise du « Covid-19 ».
34. Après une baisse certaine en 2020, le cours de l'or devrait progressivement s'améliorer en passant de 35 milliards de FCFA la tonne en 2021 à 36 milliards de FCFA en 2024.

#### b. Hypothèses sur l'environnement économique national

35. Les hypothèses spécifiques sur l'environnement économique national tiennent compte des efforts du Gouvernement de transition appuyé par ses partenaires notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la transition. Les priorités de cette feuille de route portent sur les domaines suivants :
  - le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
  - l'organisation des élections générales ;
  - la redynamisation de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger ;
  - l'opérationnalisation des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Dialogue national inclusif ;
  - le renforcement de la fourniture de services sociaux de base ;
  - la refonte du système éducatif ;
  - la lutte contre l'impunité et la corruption ;
  - la promotion d'une saine gouvernance des ressources financières ;
  - la réduction du train de vie de l'Etat ;
  - la poursuite de la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles notamment : (i) le parachèvement du processus de réorganisation territoriale, (ii) la réforme du système électoral, l'adoption d'une nouvelle constitution et (iv) la poursuite du chantier de la régionalisation,

- l'adoption d'un pacte de stabilité sociale qui permettra, entre autres d'engager le débat sur les grands enjeux sociétaux, le dialogue intercommunautaire, et créer les conditions favorisant le retour des déplacés et réfugiés.

## 1.2.2. Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2022-2024

### a) Secteur réel

36. Après une récession de l'activité économique en 2020 avec un taux de croissance de -2%, l'économie malienne rebondirait sur la période 2021-2024 avec une croissance réelle du PIB qui se situerait en moyenne à 5,1%.

**Tableau 4 : Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2020-2023**

Libellés	2021	2022	2023	2024	Moyenne 2022-2024
PIB nominal (Mds FCFA)	10 572	11 354,4	12 144,3	12 982,6	12 160,4
Taux croissance PIB réel	4,4%	5,8%	5,0%	5,0%	5,3%
Taux d'inflation	1,5%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%

**Source :** INSTAT-Mali, décembre 2020, FMI (MPEF, décembre 2020)

37. Sur la période 2022-2024, la croissance économique serait soutenue dans tous les secteurs d'activités. En effet, le secteur primaire enregistrerait une croissance moyenne de 5,4 % sur la période 2022-2024 contre 7,4% attendue en 2021. La production dans le primaire serait tirée par l'agriculture vivrière, l'agriculture d'exportation et les activités extractives.
38. S'agissant du secteur secondaire, sa croissance s'établirait en moyenne à 5,6% entre 2022-2024 contre une prévision de 2% en 2021. La croissance dans ce secteur serait soutenue par la production de l'électricité-eau, les Industries agroalimentaires, les textiles et la branche construction.
39. Quant au secteur tertiaire, sa croissance serait en moyenne au même rythme que le taux de croissance réel du PIB, soit 5,2% sur la période du cadrage contre seulement 3,6% attendue en 2021. Les branches motrices de la croissance dans le tertiaire seraient, entre autres, le commerce, les transports et télécommunications, les activités financières et les activités des administrations publiques.
40. L'inflation ressortirait en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA, soit en moyenne 2,0 % sur la période 2022-2024.

**Tableau 5 : Evolution du taux de croissance du PIB par secteur 2021-2024**

Secteurs	2021	2022	2023	2024	Moyenne 2022-2024
Secteur primaire	7,4%	6,7%	4,7%	4,6%	5,4%
Secteur secondaire	2,0%	6,3%	5,2%	5,2%	5,6%
Secteur tertiaire	3,6%	5,2%	5,3%	5,2%	5,2%

**Source :** INSTAT-Mali, décembre 2020

## **b) Les échanges extérieurs**

### **Compte des transactions courantes**

41. Au niveau de la balance courante, le solde passerait de -315,7 milliards de FCFA en 2022 à -169,7 milliards de FCFA en 2024 soit une moyenne de -200,4 milliards de FCFA sur la période 2022-2024 contre -304,8 milliards de FCFA en 2021. Il représente en moyenne -1,7% du PIB sur la période de cadrage.
42. En effet, le solde commercial devrait s'améliorer en passant de 2,8 milliards de FCFA en 2022 à 185,3 milliards de FCFA en 2024.
43. Quant aux exportations, elles enregistreraient un montant total de 2 324 milliards de FCFA en 2022 et 2 582,8 milliards de FCFA en 2024, soit une moyenne de 2 487,0 milliards de FCFA entre 2022 et 2024 contre 2 297,9 milliards de FCFA en 2021. Elles augmenteraient de 258,6 milliards de FCFA sur la période 2022-2024, correspondant à un taux de progression de 11,1%.
44. Les revenus nets sont attendus en moyenne à -408,1 milliards de FCFA sur la période 2022-2024 contre -404,2 milliards de FCFA en 2021. Quant aux transferts courants, ils ont augmenté de 19,4 milliards de FCFA des flux nets entre 2022-2024, soit une hausse de 2,4%.
45. Quant aux flux nets publics, ils augmenteraient de 10,2 milliards de FCFA sur la période de cadrage, correspondant un taux d'évolution de 2,4%.

### **Compte de capital et d'opérations financières**

46. Le solde du compte de capital et d'opérations financières pris ensemble, s'établirait à -276,8 milliards de FCFA en 2024 contre -370,7 milliards de FCFA en 2022.
47. Compte tenu de ces évolutions, le solde global de la balance des paiements passerait de 210 milliards de FCFA en 2022 à 235,2 milliards de FCFA en 2024 soit en moyenne 277,6 milliards de FCFA sur la période 2022-2024.

## **c) La monnaie et le crédit**

### **Avoirs extérieurs nets**

48. En 2024, les actifs extérieurs nets devraient ressortir à 1 856,9 milliards de FCFA contre 1 469,4 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 387,5 milliards de FCFA. Cette évolution serait imputable au renforcement de la position créditrice extérieure de la BCEAO, au regard de la mobilisation attendue des ressources extérieures et des efforts dans le rapatriement des recettes d'exportation.

### **Crédit intérieur**

49. Le crédit intérieur passerait de 4 249,6 milliards de FCFA en 2022 à 4 675,4 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 426,0 milliards de FCFA sur la période du cadrage, correspondant à un taux de progression de 9,1%. Cette hausse est imputable à l'accroissement des créances sur l'économie et des créances nettes sur l'Etat ou PNG.

### **Position Nette du Gouvernement « PNG »**

50. Les créances nettes sur l'Etat afficheraient une progression de 276,0 milliards de FCFA entre 2022 et 2024, passant de 1 141,5 milliards de FCFA en 2022 à 1 417,5 milliards de FCFA en 2024. Cette évolution résulterait essentiellement d'un accroissement du crédit à l'Etat, au regard du besoin de financement

consécutif à la réalisation d'infrastructures, au relèvement du défi sécuritaire et l'opérationnalisation des nouvelles régions à moyen terme, etc.

### **Crédits à l'économie**

51. Les crédits à l'économie se caractériseraient par une augmentation de 150,0 milliards de FCFA en s'établissant à 3 257,9 milliards de FCFA en 2024 contre 3 107,9 milliards de FCFA en 2022. Ces crédits seraient essentiellement octroyés à des opérateurs exerçant dans les secteurs de l'agriculture, des télécommunications, de l'industrie, des mines et du commerce général en vue de soutenir l'activité économique.

### **Masse monétaire**

52. En contrepartie de ces évolutions, la masse monétaire ressortirait en hausse de 813,5 milliards de FCFA en passant de 5 122,0 milliards de FCFA en 2022 à 5 935,5 milliards de FCFA. Cet accroissement de la liquidité globale se traduirait à la fois par une hausse des dépôts en banques et de la circulation fiduciaire qui afficheraient respectivement de 1 094 milliards de FCFA et de 4 705,9 milliards de FCFA en moyenne sur la période 2022-2024.

### **1.2.3. Objectifs de la politique budgétaire**

53. Le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre d'une politique budgétaire plus soutenable et propice à une croissance économique solide en s'inscrivant toujours dans la perspective de respecter à moyen terme les critères de convergence communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO.
54. La politique budgétaire viserait à maintenir un solde budgétaire global compatible avec la viabilité de la dette publique au Mali. Sur la période 2022-2024, le solde budgétaire global (dons inclus) serait orienté à la baisse après s'être détérioré en 2020-2021 suite à la crise sanitaire liée au coronavirus ou « Covid-19 ». En effet, le déficit global (dons inclus) s'établirait respectivement à 4,5% et 3,5% en 2022 et 2023 avant de revenir à 3,0 % du PIB à l'horizon 2024 contre 5,5% en 2020 et 2021.
55. Outre les conséquences laissées par la crise sanitaire, ces niveaux de déficit s'expliqueraient entre autres par la prise en charge de certains engagements du Gouvernement relatifs à (i) l'incidence de la mise en œuvre du procès-verbal de conciliation signé avec les partenaires sociaux ; (ii) l'opérationnalisation des nouveaux services publics issus des nouvelles régions ; (iii) le renforcement de la défense et de la sécurité ; (iv) le renforcement du système judiciaire ; (v) l'amélioration de la déconcentration et de la décentralisation budgétaire ; (vi) le maintien des efforts budgétaires en faveur de l'agriculture et de l'investissement ; (vii) le renforcement des dépenses sociales et de développement prioritaire.
56. Durant la période du cadrage, le Gouvernement poursuivra ses efforts de mobilisation accrue des recettes intérieures à travers le renforcement des mesures qui étaient déjà en cours dans le cadre du Programme Economique et Financier avec le FMI. Il est attendu un objectif de mobilisation des recettes fiscales d'au moins 0,5 point de pourcentage du PIB par an entre 2022 et 2024.

**Tableau 6: Projection de quelques agrégats budgétaires 2021-2024**

Libellés	2021	2022	2023	2024	Moyenne 2022-2024
<i>Solde global dons inclus (%PIB)</i>	-5,5%	-4,5%	-3,5%	-3,0%	<b>-3,7%</b>
<i>Solde global dons exclus (%PIB)</i>	-7,4%	-6,2%	-5,3%	-4,5%	<b>-5,3%</b>
<i>Solde budgétaire de base (%PIB)</i>	-4,2%	-3,6%	-2,7%	-2,0%	<b>-2,8%</b>
<i>Taux de pression fiscale (en % du PIB)</i>	15,2%	15,8%	16,4%	17,0%	<b>16,4%</b>
<i>Masse salariale sur recettes fiscales (en %)</i>	46,5%	46,4%	45,2%	44,0%	<b>45,2%</b>

**Source :** DGB, 2021

57. Les objectifs budgétaires ci-dessus seront sous-tendus à moyen terme par les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre des Réformes de la Gestion des Finances Publiques au Mali qui visent à améliorer la préparation et l'exécution budgétaire ainsi que l'efficacité des finances publiques.
58. Il s'agira notamment de poursuivre les réformes dans le cadre de la rationalisation des exonérations et l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire à la mise en œuvre des différents textes (mines, investissements, impôts, douanes, pétrolier, loi sur la promotion immobilière, etc.). Le Gouvernement continuera également à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par les évaluations PEFA 2016, et les missions d'assistance technique du FMI (PIMA, risques budgétaires, mise en œuvre des AE-CP).

#### **1.2.4. Orientations prioritaires de la politique budgétaire**

59. Les orientations pour l'allocation budgétaire cibleront les priorités du Gouvernement retenues dans le CREDD 2019-2023 ainsi que les actions du Programme d'Actions du Gouvernement de Transition (PAG 2020-2022).
60. Pour rappel, le PAG 2020-2022 de la Transition comporte six axes d'intervention assortis d'objectifs et d'actions à mener entre 2020 et 2022 conformément à la feuille de route. Les six principaux axes sont les suivants : **(i)** le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; **(ii)** la promotion de la bonne gouvernance ; **(iii)** la refonte du système éducatif ; **(iv)** les réformes politiques et institutionnelles ; **(v)** l'adoption d'un pacte de stabilité sociale ; **(vi)** l'organisation des élections générales.
61. Quant au CREDD 2019-2023 qui constitue le cadre de référence des politiques et stratégies de développement national, il vise principalement à trouver une réponse pertinente et proactive aux problématiques de développement. Il s'agira particulièrement : (i) de combler le déficit de gouvernance, (ii) d'assurer la paix et la sécurité et de restaurer le bon climat de vivre ensemble qui a toujours caractérisé la société malienne, (iii) de créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie et d'une croissance forte et inclusive, (iv) de mieux protéger l'environnement et de renforcer la résilience au changement climatique, (v) de mieux valoriser le capital humain et ainsi capter le dividende démographique.

## II. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

### 2.1 Revue budgétaire 2018-2020

62. Les effets négatifs de la crise sécuritaire combinés à ceux de la crise sanitaire liée au coronavirus ont marqué la politique budgétaire entre 2018 et 2020 comme en témoigne l'évolution des soldes budgétaires. En effet, excepté l'année 2019 où le solde est ressorti nettement en dessous de la norme de l'UEMOA, la tendance générale observée est plutôt une détérioration du déficit budgétaire (dons inclus), soit en moyenne 4%.
63. Ce niveau de déficit est consécutif à une difficulté de mobilisation des recettes fiscales, le taux de pression fiscale en réalisation étant en moyenne inférieur d'environ 1,3 point de pourcentage par rapport à la prévision. Aussi, il convient de noter une augmentation exceptionnelle des dépenses salariales sur la période 2018-2020. Alors qu'elles n'avaient jamais excédé auparavant 35% des recettes fiscales, ces dépenses se sont établies en moyenne à 39,8% des recettes fiscales entre 2018-2020. La gestion prudente des dépenses a permis de contenir les dépenses totales qui se sont situées autour de 21% du PIB alors qu'elles étaient prévues à plus de 24%.

Tableau 7 : Evolution des soldes budgétaires 2018-2020

Libellés	2018		2019		2020		Moyenne 2018-2020	
	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.
Solde global dons inclus, (%PIB)	-3,3	-4,7	-2,5	-1,7	-6,2	-5,5	<b>-4,0</b>	<b>-4,0</b>
Solde global dons exclus, (%PIB)	-4,5	-6,0	-4,8	-3,6	-10,2	-6,6	<b>-6,5</b>	<b>-5,4</b>
Solde budgétaire de base (%PIB)	-1,5	-4,0	-2,4	-1,5	-7,4	-5,2	<b>-3,8</b>	<b>-3,6</b>
Recettes fiscales (%PIB)	15,6	11,9	15,0	14,8	14,0	14,2	<b>14,9</b>	<b>13,6</b>
Dépenses totales (%PIB)	23,6	20,3	22,6	19,9	26,8	22,8	<b>24,3</b>	<b>21,0</b>
Masse salariale (% recettes fiscales)	34,5	41,8	38,9	34,5	48,0	43,0	<b>40,5</b>	<b>39,8</b>

Source : DGB, 2021

#### 2.1.1. Evolution des ressources budgétaires 2018-2020

64. L'évolution en dent de scie des ressources de l'Etat est caractéristique du contexte socio-économique, sécuritaire et sanitaire du pays. En effet, après une chute brutale des ressources financières de l'Etat constatée en 2018, la tendance s'est redressée en 2019 avant de fléchir encore en 2020. C'est ainsi que les recettes budgétaires sont passées de 1181,7 milliards en 2018 à 1571 milliards en 2019 puis à 1510 milliards en 2020, soit une croissance moyenne de 13,0% sur la période.
65. S'agissant des dons, ils sont évalués à 117,1 milliards en 2018 contre 191,2 milliards en 2019 et 113,4 milliards en 2020, soit une baisse de 1,6 % en moyenne entre 2018 et 2020.
66. De même, les objectifs de recouvrement des recettes fiscales sont jugés satisfaisants en 2019 et 2020 contrairement à 2018 où ils n'ont été atteints qu'à hauteur de 75,1%. En terme absolu, les recettes fiscales sont passées de 1125,9 milliards en 2018 à 1442,4 milliards de FCFA en 2020, ce qui correspond en moyenne à une hausse de 13,2% sur la période. Il en résulte un taux de pression fiscale qui est ressorti en moyenne à 13,6 % sur la période 2018-2020 là où la norme communautaire de l'UEMOA prévoit 20%.

Tableau 8 : Evolution des ressources budgétaires selon la présentation du TOFE (en milliards) 2018-2020

Rubriques	2018			2019			2020 prov.			Taux crois. Moy. 18-20
	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Réal.
<b>RECETTES, DONNS</b>	<b>1 948,9</b>	<b>1 476,4</b>	<b>75,8%</b>	<b>2 043,6</b>	<b>1 843,6</b>	<b>90,2%</b>	<b>2 102,4</b>	<b>1 761,8</b>	<b>83,8%</b>	<b>9,2%</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>1 834,3</b>	<b>1 359,4</b>	<b>74,1%</b>	<b>1 809,6</b>	<b>1 652,4</b>	<b>91,3%</b>	<b>1 688,9</b>	<b>1 648,4</b>	<b>97,6%</b>	<b>10,1%</b>
<b>Recettes budgétaires</b>	<b>1 711,1</b>	<b>1 181,7</b>	<b>69,1%</b>	<b>1 683,0</b>	<b>1 571,0</b>	<b>93,3%</b>	<b>1 516,7</b>	<b>1 510,0</b>	<b>99,6%</b>	<b>13,0%</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>1 498,8</b>	<b>1 125,9</b>	<b>75,1%</b>	<b>1 529,8</b>	<b>1 495,8</b>	<b>97,8%</b>	<b>1 431,5</b>	<b>1 442,4</b>	<b>100,8%</b>	<b>13,2%</b>
Impôts directs	459,6	340,0	74,0%	454,0	471,6	103,9%	451,5	563,2	124,8%	28,7%
Impôts indirects	1 039,2	785,9	75,6%	1 075,8	1 024,2	95,2%	980,0	879,2	89,7%	5,8%
TVA	562,2	415,1	73,8%	616,7	550,7	89,3%	583,0	489,3	83,9%	8,6%
Taxes sur produits pétroliers	95,2	87,8	92,2%	60,3	52,6	87,3%	47,6	55,4	116,4%	-20,5%
Taxes sur importations	192,3	149,7	77,8%	211,8	189,7	89,6%	193,1	195,1	101,0%	14,2%
Autres droits et taxes	257,3	198,0	77,0%	259,4	299,5	115,5%	289,9	267,5	92,3%	16,2%
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>212,3</b>	<b>55,8</b>	<b>26,3%</b>	<b>153,2</b>	<b>75,2</b>	<b>49,1%</b>	<b>85,2</b>	<b>67,6</b>	<b>79,3%</b>	<b>10,1%</b>
<b>Recettes fds. spéc. et budg. ann.</b>	<b>123,2</b>	<b>177,7</b>	<b>144,2%</b>	<b>126,6</b>	<b>81,4</b>	<b>64,3%</b>	<b>172,2</b>	<b>138,4</b>	<b>80,4%</b>	<b>-11,7%</b>
<b>Dons</b>	<b>114,6</b>	<b>117,1</b>	<b>102,2%</b>	<b>234,0</b>	<b>191,2</b>	<b>81,7%</b>	<b>413,5</b>	<b>113,4</b>	<b>27,4%</b>	<b>-1,6%</b>
Projets	81,0	68,4	84,5%	146,8	79,0	53,8%	163,4	64,6	39,5%	-2,8%
Budgétaires (ABG)	26,2	42,5	162,4%	76,4	104,2	136,3%	223,3	35,6	15,9%	-8,6%
Appui budgétaire (ABS)	7,4	6,1	82,4%	10,7	8,1	75,2%	11,3	6,6	58,3%	4,0%
Fonds de concours (Covid-19)	0,0			0,0			15,5	6,6	42,6%	

Source : DGB, 2021

### 2.1.2 Evolution des dépenses 2018-2020

67. Sur la base de l'analyse du TOFE, il ressort des données d'exécution budgétaire 2018-2020, que les dépenses budgétaires ont sensiblement augmenté en moyenne de 11,5%. Cette tendance s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses courantes notamment les « transferts et subventions » ; « les dépenses salariales » et les « paiements d'intérêt ». En effet, la période 2018-2020 a été marquée entre autres par des revendications d'augmentation de salaire et la prise en charge des dépenses de transferts consécutives à la crise sanitaire. Comparées aux prévisions, les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 91,3% en 2018 contre 94,3% en 2019 et 93,7% en 2020.
68. Les dépenses en capital ont connu une quasi-stagnation liée principalement aux difficultés de mobilisation des ressources à la fois internes qu'externes. Le taux d'exécution des dépenses en capital reste structurellement bas comparé à celui des dépenses courantes et reste influencé par la conjoncture économique. Excepté l'année 2019 où le taux d'exécution a atteint près de 80%, il est resté en deçà de 70% en 2018 et 2020.

Tableau 9 : Evolution des dépenses en milliards de FCFA 2018-2020 (présentation TOFE)

Rubriques	2018			2019			2020 prov.			Taux crois. Moy. 18-20
	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Réal.
<b>Dépenses totales, Prêts nets</b>	<b>2 260,0</b>	<b>1 926,4</b>	<b>85,2%</b>	<b>2 301,1</b>	<b>2 014,2</b>	<b>87,5%</b>	<b>2 732,7</b>	<b>2 315,0</b>	<b>84,7%</b>	<b>9,6%</b>
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>2 147,2</b>	<b>1 755,6</b>	<b>81,8%</b>	<b>2 184,1</b>	<b>1 938,6</b>	<b>88,8%</b>	<b>2 566,5</b>	<b>2 183,6</b>	<b>85,1%</b>	<b>11,5%</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>1 249,7</b>	<b>1 140,8</b>	<b>91,3%</b>	<b>1 358,3</b>	<b>1 280,5</b>	<b>94,3%</b>	<b>1 674,9</b>	<b>1 569,7</b>	<b>93,7%</b>	<b>17,3%</b>
Personnel	516,4	471,1	91,2%	595,6	516,7	86,8%	687,4	620,0	90,2%	14,7%
Biens et Services	323,5	272,4	84,2%	319,8	293,4	91,7%	393,2	320,5	81,5%	8,5%
Transferts et subventions	331,5	313,0	94,4%	341,8	366,4	107,2%	473,9	505,5	106,7%	27,1%
Intérêts dus	78,3	84,3	107,7%	101,0	104,0	103,0%	120,4	123,6	102,7%	21,1%
Dette intérieure	47,3	55,3	116,9%	66,9	70,6	105,5%	82,4	90,2	109,5%	27,7%
Dette extérieure	31,0	29,0	93,5%	34,1	33,5	98,1%	38,0	33,4	87,9%	7,3%
<b>Dépenses en capital</b>	<b>897,5</b>	<b>614,7</b>	<b>68,5%</b>	<b>825,8</b>	<b>658,0</b>	<b>79,7%</b>	<b>891,6</b>	<b>613,8</b>	<b>68,8%</b>	<b>-0,1%</b>
Financement extérieur	257,4	146,7	57,0%	246,9	192,4	77,9%	286,9	145,5	50,7%	-0,4%
Financement domestique	640,1	468,0	73,1%	579,0	465,6	80,4%	604,7	468,3	77,5%	0,0%
<b>Dépenses CSTet budgets annexes</b>	<b>123,2</b>	<b>177,7</b>	<b>144,2%</b>	<b>126,6</b>	<b>81,4</b>	<b>64,3%</b>	<b>172,2</b>	<b>138,4</b>	<b>80,4%</b>	<b>-11,7%</b>
<b>Prêts nets</b>	<b>-10,4</b>	<b>-6,9</b>	<b>66,3%</b>	<b>-9,6</b>	<b>-5,8</b>	<b>60,6%</b>	<b>-6,0</b>	<b>-7,0</b>	<b>117,4%</b>	<b>0,7%</b>

Source : DGB, 2021

### 2.1.3 Evolution des moyens de financement du déficit

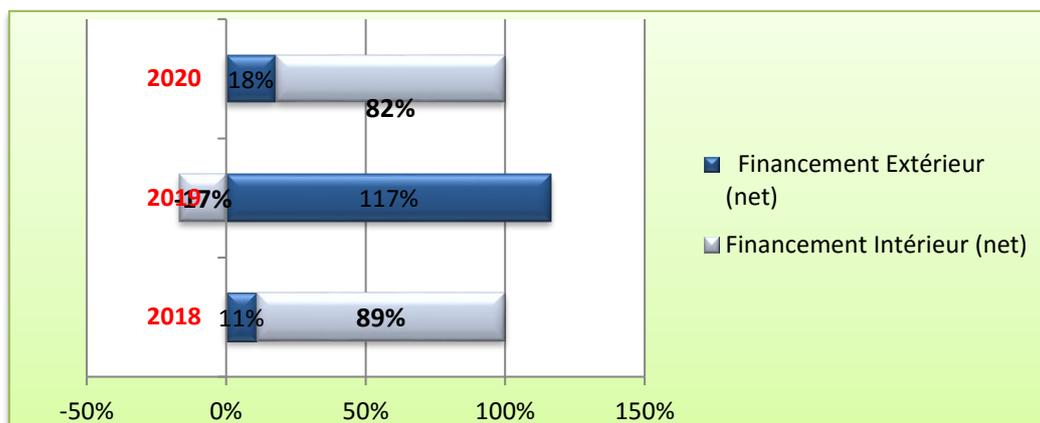
69. La répartition des sources de financement du déficit budgétaire a été très instable durant la période 2018-2020. Le financement extérieur net (emprunt moins remboursement) a été de 11% en 2018 contre respectivement 117% et 18% en 2019 et 2020. En moyenne, le déficit a été financé en termes nets à hauteur de 48% sur les ressources extérieures contre seulement 52% sur les ressources intérieures (bons et obligations). En 2019, le financement net du déficit a été négatif du fait, notamment, du volume des remboursements de bons et obligations du trésor.

Tableau 10 : Financement du déficit (en milliards de FCFA) 2018-2020

Rubriques	2018	2019	2020 prov.	Total 2018-2020
<b>FINANCEMENT</b>	<b>402,2</b>	<b>260,5</b>	<b>402,1</b>	<b>1 064,8</b>
Financement extérieur (net)	44,0	303,6	71,3	418,9
Emprunts	97,3	376,5	139,6	613,5
Projets	74,0	105,3	75,7	255,0
Prêts budgétaires	23,3	271,2	63,9	358,4
Amortissement	-72,3	-90,5	-88,4	-251,2
Annulation de la dette (PPTE)	19,0	17,6	20,0	56,6
Financement intérieur (net)	358,2	-43,1	330,8	645,9

Source : DGB, 2021

Figure 2 : Part des sources de financement du déficit budgétaire



Source : DGB, 2021

## 2.2 Situation de la dette en fin 2020

70. Le stock de la dette publique du Mali en fin 2020 est estimé à 4 757,0 milliards de FCFA, dont 2 993,7 milliards de FCFA de dette extérieure y compris celle du FMI et 1 763,7 milliards de FCFA de dette intérieure. Comparé à 2018, le stock de la dette publique a progressé de 36% imputable essentiellement à la hausse rapide de la dette intérieure (46%).
71. Les paiements au titre du service de la dette sont passés de 479,6 milliards de FCFA en 2018 à 791,6 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 65,1%. Cette hausse est due au paiement du service de la dette intérieure qui a enregistré une hausse de 80,6% entre 2018 et 2020.
72. Quant aux paiements d'intérêts et de commissions, ceux-ci ont augmenté de 47,4% entre 2018-2020. Cette augmentation est en partie liée à celle de la dette intérieure qui a connu une hausse significative de 63,1% environ sur la période 2018-2020.

Tableau 11 : Encours de la dette publique entre 2018 et 2020 (en milliards de FCFA)

	2018	2019	2020
<b>Total de l'encours</b>	<b>3 496,9</b>	<b>4 106,0</b>	<b>4 757,0</b>
Dette extérieure**	2 288,2	2 681,6	2 993,7
Dette intérieure	1 207,7	1 424,4	1 763,3
<b>Total des tirages</b>	<b>710,4</b>	<b>936,6</b>	<b>1 205,8</b>
Dette extérieure	194,4	392,7	299,6
Dette intérieure	516,0	543,9	906,2
<b>Total du service de la dette ***</b>	<b>479,6</b>	<b>520,8</b>	<b>791,6</b>
Dette extérieure	99,6	122,1	114,9
Dette intérieure	380,0	398,7	676,7
<b>Total des remboursements de principal</b>	<b>396,4</b>	<b>417,4</b>	<b>669,0</b>
Dette extérieure	71,7	89,3	82,5
Dette intérieure	324,7	328,1	586,5
<b>Total des paiements d'intérêts et de commissions</b>	<b>83,2</b>	<b>103,4</b>	<b>122,6</b>
Dette extérieure	27,9	32,8	32,4
Dette intérieure	55,3	70,6	90,2

Source : DGDP, 2021 ;

**NB :**

\*\* Dette extérieure y comprise celle due au FMI ;

\*\*\* Service effectivement payé ou Service payé hors allègements PPTE.

## 2.3 Analyse des projections budgétaires 2022-2024

73. L'analyse des projections budgétaires est faite sur la base de la présentation du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

### 2.3.1 Analyse de la projection des ressources 2021-2024

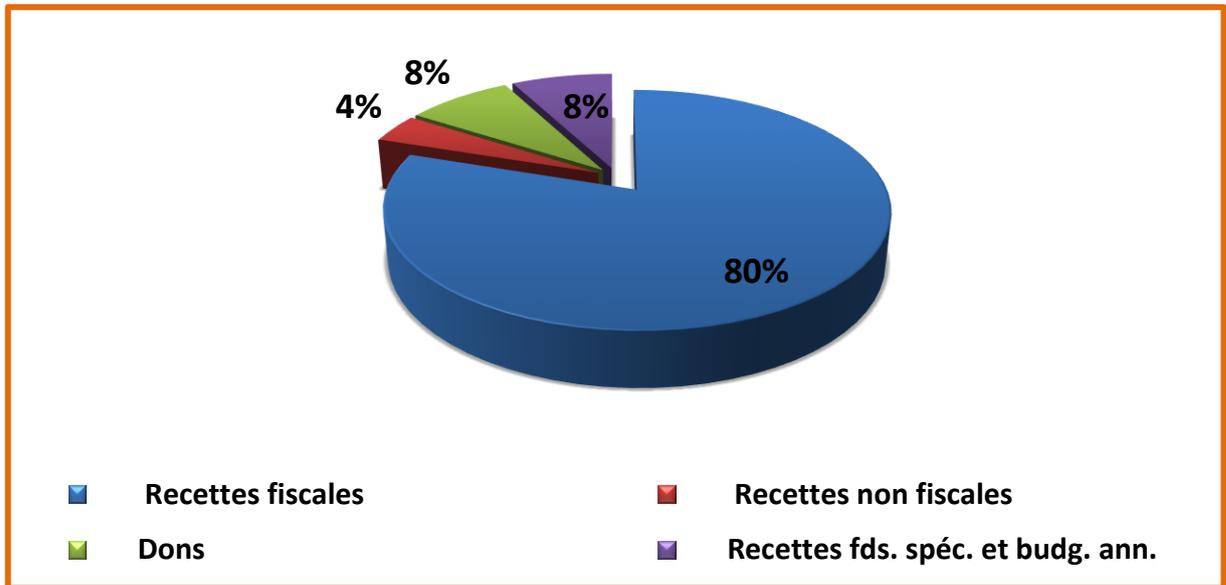
74. Les ressources (recettes et dons) sont projetées à 2 717,6 milliards de FCFA à l'horizon 2024 contre 2 148,8 milliards de FCFA dans le budget 2021. Elles connaîtraient une croissance moyenne de 9,5% sur la période 2022-2024, légèrement supérieure au rythme observé entre 2018-2020 dont la croissance a été de 9,2% en moyenne.

Tableau 12 : Projection des ressources 2021-2024

Rubriques	2021 LFI	2022 Proj.	2023 Proj.	2024 Proj.	Taux crois. moyen 22-24
<b>RECETTES, DONNS</b>	<b>2 148,8</b>	<b>2 266,2</b>	<b>2 514,5</b>	<b>2 717,9</b>	<b>9,5%</b>
Recettes totales	1 947,3	2 076,2	2 296,5	2 518,9	10,1%
Recettes budgétaires	1 767,8	1 890,4	2 104,1	2 319,8	10,8%
Recettes fiscales	1 630,1	1 797,1	1 997,3	2 201,2	10,7%
Impôts directs	474,3	522,4	583,1	649,3	11,5%
Impôts indirects	1 155,8	1 274,7	1 414,3	1 551,9	10,3%
TVA	665,8	712,0	779,7	863,1	10,1%
Taxes sur produits pétroliers	52,5	49,0	53,0	57,0	7,9%
Taxes sur les importations	206,2	241,5	264,8	288,7	9,3%
Autres droits et taxes	334,2	378,1	425,6	454,9	9,7%
Recettes non fiscales	137,7	93,2	106,8	118,6	12,8%
Recettes CST et budget annexe	179,6	185,9	192,4	199,1	3,5%
<b>Dons</b>	<b>201,5</b>	<b>190,0</b>	<b>218,0</b>	<b>199,0</b>	<b>2,3%</b>
Projets	155,6	101,0	109,4	118,0	8,1%
Budgétaires (ABG)	42,3	79,0	97,4	72,0	-4,5%
Appui budgétaire (ABS)	3,6	10,0	11,2	9,0	-5,1%

**Source :** DGB, 2021

Figure 3 : Part moyenne 2022-2024 des catégories de ressources



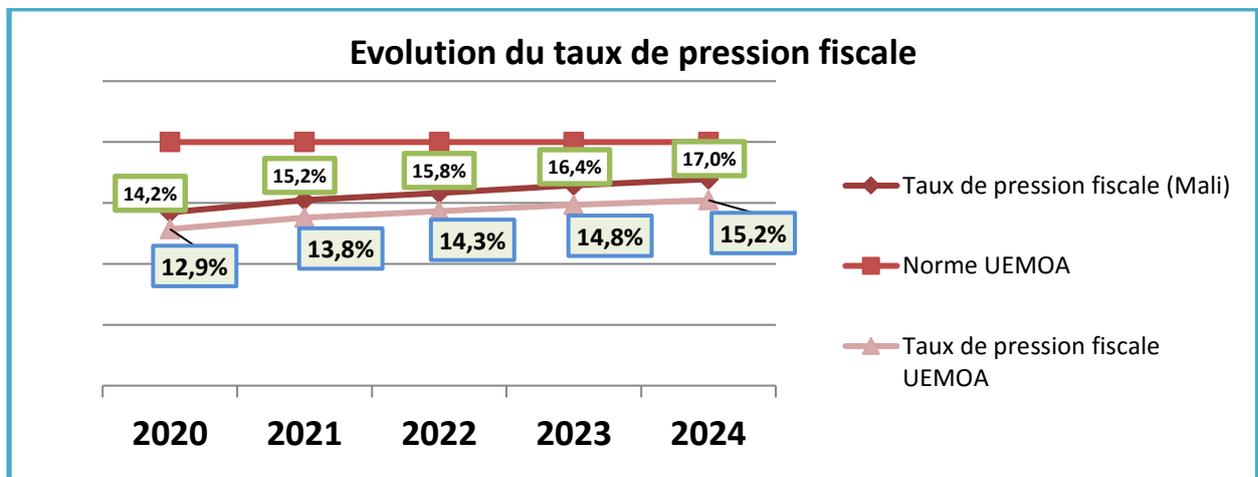
Source : DGB, 2021

#### a. Projections par nature de ressources

##### ❖ Recettes fiscales

75. Les recettes fiscales nettes sont projetées en moyenne à 1998,5 milliards de FCFA sur la période 2022-2024 contre 1630,1 milliards en 2021. Elles progresseront de 10,7% en moyenne par an contre une évolution moyenne de 13,2% sur la période 2018-2020.
76. Les objectifs de taux de pression fiscale du cadrage budgétaire 2022-2024 seront respectivement de 15,8 % ; 16,4% et 17,0 %, soit une augmentation de 0,6 point de pourcentage du PIB en moyenne par an ; ce qui correspond à un effort supplémentaire de mobilisation des recettes fiscales de l'ordre de 190 milliards de FCFA en moyenne entre 2022-2024. Sur la période, le taux de pression fiscale du Mali serait en dessus du niveau de l'UEMOA.

Figure 4 : Evolution du taux de pression fiscale 2020-2024



Source : DGB, 2021, UEMOA-RSM-2020

### ❖ Les recettes non fiscales

77. Les recettes non fiscales, constituées, entre autres, des recettes domaniales, des dividendes reçus des sociétés minières et recettes tirées de l'or, sont projetées en moyenne à 106,7 milliards de FCFA entre 2022-2024, soit une progression moyenne de 12,8% contre 10,1% sur la période 2018-2020.

### ❖ Les dons

78. Les appuis budgétaires sont projetés en moyenne à 202,3 milliards entre 2022-2024 contre 201,5 milliards de FCFA dans le budget 2020. En moyenne, les dons représenteraient 1,7% du PIB entre 2022-2024 contre 1,9% dans le budget 2021.

### b. Les mesures pour augmenter les recettes budgétaires

79. En vue d'atteindre les objectifs de mobilisation des recettes budgétaires, le Gouvernement mettra l'accent sur la poursuite des mesures et recommandations contenues dans le Mémorandum de Politique Economique et Financière (MPEF) issu des différentes Revues de la FEC avec le FMI et de celles contenues dans les différents rapports d'assistance technique dans le cadre de la réforme des finances publiques.

Il s'agira essentiellement de :

- l'élargissement de l'assiette fiscale dans les secteurs agricole et informel dont les contributions actuelles aux recettes fiscales restent limitées ;
- l'augmentation des taux d'accises sur certains produits qui sont taxés en dessous des plafonds de l'UEMOA (par exemple, tabac, boissons alcoolisées, véhicules) et l'introduction des accises sur certains produits non soumis à accises;
- l'introduction d'un impôt sur télécommunications internationales (appels téléphoniques et données)
- l'imposition des transferts de fonds et du commerce électronique ;
- les réformes de la fiscalité foncière à travers entre autres (i) l'institution d'une nouvelle taxe sur les propriétés foncières bâties et non bâties, en remplacement de la taxe foncière actuelle et (ii) l'enregistrement des titres fonciers et immobiliers dans la base de données du Système d'Information sur les Titres Fonciers et Immobiliers (SITFI) ;
- la réduction des dépenses fiscales ;
- le renforcement de la taxation des produits pétroliers ;
- la poursuite des réformes pour l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et des douanes dans le cadre du programme ECF avec l'objectif d'une augmentation durable des recettes et de promotion du civisme fiscal ;
- la poursuite de la consolidation du CUT pour une gestion performante de la trésorerie avec l'assistance technique du FMI.

### 2.3.2 Analyse de la projection des charges 2022-2024

80. Les charges sont projetées en moyenne à 2 942,9 milliards de FCFA sur la période 2022-2024 contre 2740,9 milliards de FCFA dans le budget 2021. Pour sauvegarder la soutenabilité de la politique budgétaire perturbée par la pandémie du « Covid-19 », le rythme de progression des dépenses se ralentirait entre 2022-2024, soit 5,8% en moyenne contre 9,6% sur la période 2018-2020.

81. Cet ajustement budgétaire toucherait davantage les dépenses en capital dont le poids dans les dépenses budgétaires serait de 32,9% en moyenne contre 67,1% pour les dépenses courantes. Cependant, ce sont les dépenses en capital qui augmenteraient plus vite à mesure que l'espace budgétaire est créé, soit une croissance moyenne de 8% contre 5% pour les dépenses courantes. Entre 2022-2024, les charges représenteraient en moyenne 24,2% du PIB.

82. D'une manière générale, l'évolution des charges s'explique, entre autres, par : (i) l'incidence du programme d'actions du Gouvernement (PAG 2020-2022) (ii) l'incidence de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ; (iii) le financement des dépenses prioritaires de développement ; (iv) la prise en charge des dépenses militaires et de sécurité ; (v) l'incidence du procès-verbal de conciliation signé entre le Gouvernement et les partenaires sociaux et (vi) la consolidation des acquis des secteurs sociaux.

Tableau 13 : Projection des charges selon la présentation TOFE 2021-2024 (en milliards de FCFA)

Rubriques	2021	2022	2023	2024	Taux crois.
	LFI	Proj.	Proj.	Proj.	Moy 22-24
<b>Dépenses totales, Prêts nets</b>	<b>2 740,9</b>	<b>2 780,3</b>	<b>2 935,1</b>	<b>3 113,3</b>	<b>5,8%</b>
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>2 566,5</b>	<b>2 599,4</b>	<b>2 747,5</b>	<b>2 918,1</b>	<b>6,0%</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>1 679,6</b>	<b>1 756,0</b>	<b>1 849,7</b>	<b>1 934,3</b>	<b>5,0%</b>
Personnel	758,0	833,0	903,0	968,0	7,8%
Biens et Services	405,9	428,1	409,3	409,6	-2,2%
Transferts et subventions	374,6	360,0	393,0	413,9	7,2%
<b>Intérêts dus</b>	<b>141,2</b>	<b>135,0</b>	<b>144,3</b>	<b>142,8</b>	<b>2,9%</b>
Dette intérieure	107,5	92,8	99,3	98,2	2,9%
Dette extérieure	33,7	42,2	45,1	44,6	2,9%
<b>Dépenses en capital</b>	<b>886,8</b>	<b>843,4</b>	<b>897,8</b>	<b>983,8</b>	<b>8,0%</b>
Financement extérieur	347,8	298,3	308,8	334,7	5,9%
Financement domestique	539,0	545,0	589,0	649,1	9,1%
<b>Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes</b>	<b>179,6</b>	<b>185,9</b>	<b>192,4</b>	<b>199,1</b>	<b>3,5%</b>
<b>Prêts nets</b>	<b>-5,1</b>	<b>-5,0</b>	<b>-4,8</b>	<b>-3,9</b>	<b>-11,0%</b>

Source : DGB, 2021

#### a. Les dépenses courantes

83. Les dépenses courantes sont projetées en moyenne à 1846,7 milliards de FCFA entre 2022-2024 contre 1679,6 milliards en 2021, soit une progression moyenne annuelle de 5 % sur la période contre 17,3% entre 2018-2020. Rapportée au PIB, l'évolution des dépenses courantes se situerait en moyenne autour de 15,2% du PIB entre 2022-2024 contre 13,4% sur la période 2018-2020. L'évolution des dépenses courantes est tirée par :

##### o les dépenses de personnel

84. La projection de la masse salariale sur la période 2022-2024 est faite en tenant compte des éléments relatifs au procès-verbal de conciliation signé entre le Gouvernement et les partenaires sociaux. Les montants projetés intègrent entre autres :

- ✓ l'incidence des recrutements annuels convenus (8600 jeunes au moins par an) ;
- ✓ les avancements catégoriels et des partants à la retraite ;

- ✓ l'incidence des autres avantages dont le principe est accepté par le Gouvernement dans le procès-verbal (reclassement des contractuels dans la fonction publiques, l'octroi de primes selon la profession et l'emploi, etc.).

85. Les dépenses de personnel représenteront en moyenne 45,2 % des recettes fiscales sur la période 2022-2024 contre une estimation de 39,8% entre 2018-2020.

86. En valeur absolue, la masse salariale dans le budget 2021 s'élevant à 758 milliards de FCFA se chiffrerait en 2024 à 968 milliards de FCFA, soit une progression moyenne de 7,8 % par an contre 14,7% sur la période 2018-2020. Il convient cependant, de signaler que ces projections constituent des planchers, car elles pourraient évoluer au rythme des revendications syndicales.

- **les dépenses de biens et services**

87. Les dépenses de biens et services connaîtraient une diminution en moyenne de 2,2% entre 2022-2024 principalement liée à l'organisation des élections générales en 2022. En valeur absolue, ces dépenses passeraient de 428,1 milliards en 2022 à 409,6 milliards en 2024. L'évolution des dépenses de biens et services traduit la volonté du Gouvernement de réduire le train de vie de l'Etat en rationalisant les dépenses de fonctionnement de l'administration. Les dotations serviront, entre autres, à la mise en œuvre de la réforme administrative et institutionnelle qui occasionnera la création de nouvelles régions administratives et l'organisation des élections générales en 2022. La politique budgétaire de l'Etat maintiendrait son objectif de maîtriser les dépenses de fonctionnement de l'Administration tout en renforçant : (i) les acquis dans les secteurs sociaux (Santé, Education et Développement Social, Hydraulique, etc.) et (ii) la prise en charge des dépenses militaires et de sécurité.

- **les transferts et subventions**

88. Les transferts et subventions sont évalués à 374,6 milliards en 2021 et s'établiraient en moyenne à 389 milliards sur l'horizon 2022-2024, soit en moyenne annuelle de progression de 7,2 % contre 27,2 % entre 2018-2020. Ces dépenses visent essentiellement à améliorer l'offre et la qualité des services sociaux de base (notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement, l'énergie, etc.) ainsi que le soutien à l'agriculture à travers la subvention des intrants agricoles.

- **les intérêts de la dette publique**

89. Les intérêts sont projetés en tenant compte de la dynamique observée sur les trois dernières années. Ainsi, Les paiements d'intérêts sont prévus en moyenne à 140,7 milliards entre 2022-2024 contre 141,2 milliards dans le budget 2021. En pourcentage du PIB, les intérêts représenteraient 1,2% entre 2022-2024 contre 1% sur la période 2018-2020.

**b. les dépenses en capital**

90. Les charges en capital connaîtront une progression plus marquée que les dépenses courantes. Elles sont projetées en moyenne à 908,3 milliards entre 2022-2024 contre 886,8 milliards de FCFA dans le budget 2021. Elles progresseraient en moyenne de 8 % par an sur la période du cadrage alors qu'elles ont connu un léger recul de l'ordre de 0,1% sur la période 2018-2020 suite, notamment, à une faible mobilisation des ressources extérieures. Le pourcentage des dépenses d'investissement

financées sur les ressources internes rapportées aux recettes fiscales sera en moyenne de 29,8 % (au-dessus de la norme minimale de 20 % fixée par la CEDEAO).

91. L'augmentation des dépenses en capital est sous-tendue par la volonté du Gouvernement de : (i) booster la croissance économique grâce aux investissements structurants dans les secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'énergie, les infrastructures routières, la protection de l'environnement, etc. ; (ii) soutenir le développement rural à travers l'allocation de 15 % du budget; et (iii) renforcer les dépenses militaires et de sécurité et la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali à travers le fonds de développement durable.

### **c. Les mesures d'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques**

92. Le Gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par les évaluations PEFA et les missions d'assistance technique du FMI, à travers la mise en œuvre des réformes de la gestion des Finances Publiques.

Il s'agira, durant la période 2022-2024, de poursuivre les actions visant à améliorer l'efficacité de la dépense publique à travers :

- la gestion plus rationnelle de la masse salariale ;
- l'amélioration de la qualité de la programmation des dépenses en instaurant l'élaboration des plans d'engagement sectoriel et central pour une exécution fluide du budget de l'Etat ;
- l'adoption et la mise en œuvre du nouveau programme de réforme de la gestion des finances publiques (GFP 2022-2026) ;
- le renforcement du processus de sélection et de mise en œuvre des projets d'investissement, notamment en s'appuyant sur les recommandations du PIMA ;
- le renforcement du cadre des investissements en améliorant l'attractivité des investissements directs étrangers à travers une amélioration des partenariats Public-Privé (PPP) ;
- la maîtrise du risque de refinancement en privilégiant des emprunts extérieurs concessionnels à maturité longue et en accélérant la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à court et moyen terme.

### **2.3.3 Projection des soldes budgétaires 2022-2024**

93. Selon la présentation du TOFE, le déficit global dons inclus et le déficit global hors dons ressortiront respectivement en moyenne à 443,3 milliards de FCFA et à 645,7 milliards de FCFA sur la période du cadrage contre respectivement 592,1 milliards de FCFA et 793,6 milliards de FCFA dans le budget 2021. Le déficit global dons inclus en pourcentage du PIB qui se situe à 5,5% dans le budget 2021 se conformerait à la norme de l'UEMOA à l'horizon 2024 tandis que le critère de la CEDEAO relatif au déficit global dons exclus (3,0 % du PIB) ne serait pas respecté durant la période du présent cadrage.

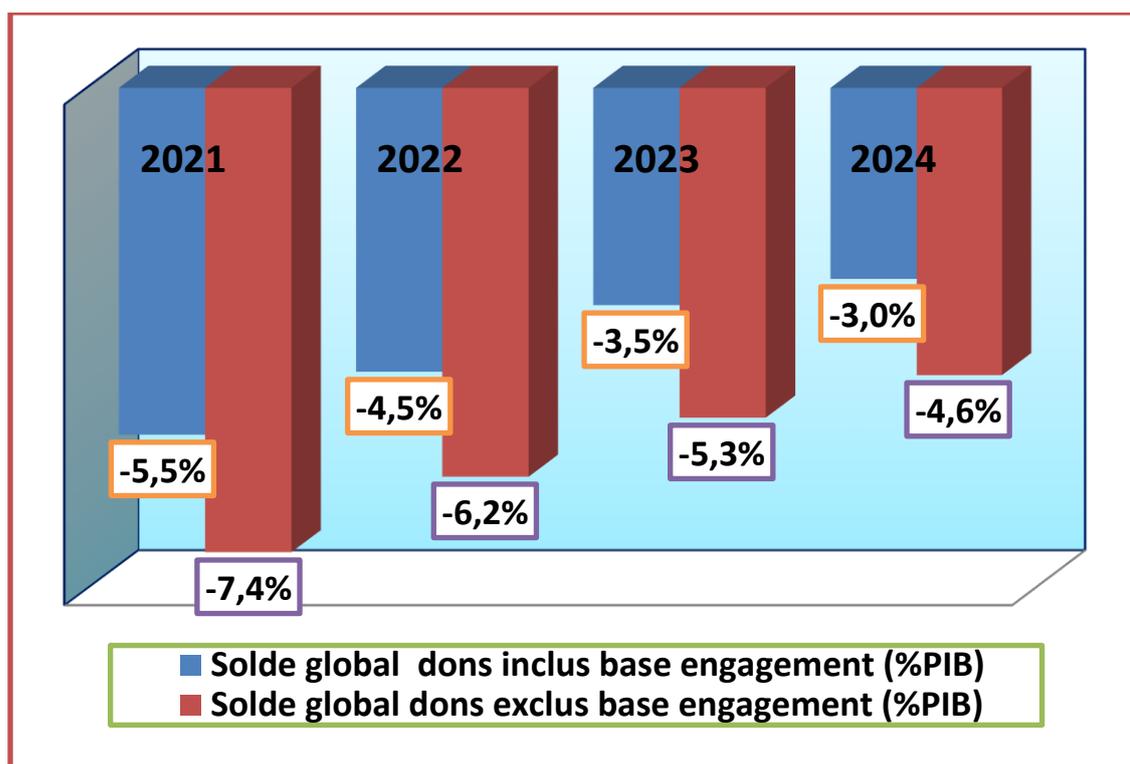
94. La trajectoire du déficit s'expliquerait par la volonté du Gouvernement de rester conforme à ses engagements pris dans le cadre du programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit tout en faisant face aux défis sécuritaires qui nécessitent des efforts financiers énormes pour l'achat des équipements militaires ainsi que le recrutement et la formation des hommes sans perdre de vue les revendications des partenaires sociaux.

Tableau 14 : Evolution du déficit global 2021-2024

Rubriques	2021	2022	2023	2024	Moyenne 2022-24
	LFI	Proj.	Proj.	Proj.	
Solde global dons inclus base engagement (en milliards de FCFA)	-592,1	-514,1	-420,6	-395,4	-
Solde global dons exclus base engagement (en milliards de FCFA)	-793,6	-704,1	-638,6	-594,4	-
Solde global dons inclus base engagement (%PIB)	-5,5%	-4,5%	-3,5%	-3,0%	-3,7%
Solde global dons exclus base engagement (%PIB)	-7,4%	-6,2%	-5,3%	-4,6%	-5,3%

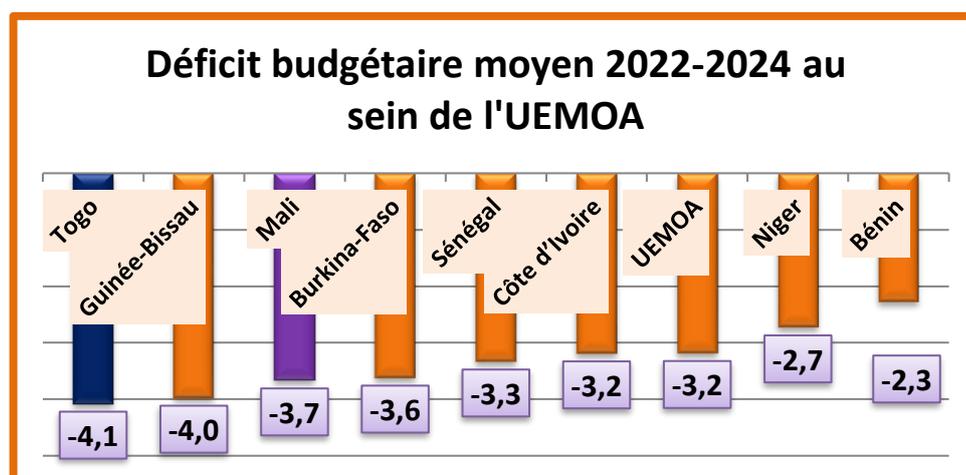
Source : DGB, 2021

Figure 5: Tendence du solde budgétaire global



Source : DGB, 2021

Figure 6: Solde budgétaire global dons inclus base engagement (en % du PIB) des pays de l'UEMOA 2021-2024



Source : DGB-MEF ; UEMOA-RSM 2020.

### 2.3.4 Projection des financements du déficit

95. Le déficit budgétaire projeté ne serait couvert que partiellement par les financements extérieur et intérieur. Il se dégagera un écart de financement<sup>2</sup> correspondant au besoin de financement de :

- 878,5 milliards de FCFA en 2022 ;
- 883,8 milliards de FCFA en 2023 ;
- 632,2 milliards de FCFA en 2024.

96. Le niveau élevé du besoin de financement est lié au remboursement des obligations du trésor arrivant à échéance. La tendance du besoin de financement connaîtrait un fléchissement à partir de 2024. Ce fléchissement du besoin de financement est en partie lié aux efforts de mobilisation des recettes intérieures et la rationalisation des dépenses courantes. Pour consolider cette tendance et conformément aux conclusions et recommandations de l'analyse de viabilité de la dette publique réalisée par le FMI indiquant un risque d'endettement modéré, la stratégie d'endettement du Mali sur la période 2021-2024 sera bâtie sur un scénario visant la viabilité de la dette à long terme à travers le recours au financement concessionnel et des obligations de longue maturité.

---

<sup>2</sup> L'écart de financement correspond à la différence entre le déficit budgétaire projeté et le financement disponible projeté.

Tableau 15 : Projection des financements (en milliards de CFA) 2021-2024

Libellés	2021 LFI	2022 Proj.	2023 Proj.	2024 Proj.
<b>FINANCEMENT (net)</b>	<b>570,1</b>	<b>-386,4</b>	<b>-485,2</b>	<b>-258,8</b>
<b>Financement extérieur (net)</b>	<b>63,3</b>	<b>172,0</b>	<b>164,0</b>	<b>181,2</b>
Emprunts	191,5	327,3	337,2	367,7
Projets	188,6	187,3	188,2	207,7
Prêts budgétaires	2,9	140,0	149,0	160,0
Amortissement	-137,2	-164,6	-182,0	-194,8
Annulation de la dette (PPTTE)	9,0	9,3	8,8	8,3
<b>Financement intérieur (net)</b>	<b>506,8</b>	<b>-558,5</b>	<b>-649,2</b>	<b>-439,9</b>
<i>dont remboursement bons et obligations du trésor</i>	<i>-392,9</i>	<i>-506,2</i>	<i>-573,9</i>	<i>-357,6</i>
<b>Déficit (base caisse)</b>	<b>-570,1</b>	<b>-492,1</b>	<b>-398,6</b>	<b>-373,4</b>
<b>ECART de FINANCEMENT = - (Fin. Net +Déficit)</b>	<b>0,0</b>	<b>878,5</b>	<b>883,8</b>	<b>632,2</b>

*Source : DGB, 2021*

### 2.3.5 Analyse des risques budgétaires

97. Les prévisions budgétaires à moyen terme 2022-2024 sont tributaires de facteurs de risques et d'incertitudes qui pourraient compromettre leur bonne réalisation. Ces phénomènes s'ils se matérialisent, affectent les finances publiques et entraînent un écart entre les résultats et les prévisions budgétaires. Ils peuvent être exogènes (i) la propagation de la crise sanitaire de la Covid-19 ; (ii) la persistance de la crise sécuritaire ; (iii) la volatilité du prix des matières premières suite aux chocs macroéconomiques ; ou endogène (iv) la vulnérabilité de la situation financière de certaines entreprises publiques ; (v) l'instabilité du climat social liée aux revendications salariales et (vi) l'imprévisibilité de la dette non conventionnelle liée aux décisions de justice condamnant l'Etat à payer des tiers.

#### 1. Au titre des risques et incertitudes exogènes :

- i. **De l'incertitude liée à l'évolution de la pandémie de la Covid-19** : nonobstant la vaccination, une aggravation des cas de contamination de la maladie pourrait négativement peser sur l'activité économique et nécessiter des réponses de la part du gouvernement en termes de soutien budgétaire aux différents secteurs de l'économie. Ce qui pourrait aggraver le niveau du déficit budgétaire dans un contexte de rareté du financement ou, le cas échéant, pousser le gouvernement à opérer des ajustements budgétaires.
- ii. **De l'instabilité de la situation sécuritaire** : malgré les efforts du gouvernement et ses partenaires, le pays reste confronté à une situation sécuritaire toujours persistante. Cela est de nature à exacerber les incertitudes et donc décourager des initiatives d'investissement créatrices d'emplois et de revenu. Par ailleurs, du fait de l'insécurité, les services d'assiettes de l'Etat restent absents sur une bonne partie du territoire occasionnant d'énormes pertes de recettes pour l'Etat.

iii. **De la volatilité du prix des matières premières suite aux chocs macroéconomiques** : la variation des cours mondiaux des principales matières premières exportées (or, coton) et importées (hydrocarbures) constitue un risque sérieux :

- la baisse des cours de l'or aurait un impact significatif sur les recettes liées à l'exploitation et l'exportation du métal : une baisse possible du cours de l'once de 28% provoquerait un manque à gagner (à iso-production) de 1,48% de PIB ;
- une chute des cours du coton provoquerait non seulement une baisse de revenus, mais nécessiterait de soutenir les pertes de la CMDT, en raison de la politique de soutien aux producteurs ;
- la même intervention de l'Etat serait nécessaire au profit de EDM SA en cas de hausse des coûts du pétrole de 30 USD ; un choc sur son principal intrant aggraverait son déséquilibre financier au point d'imposer une intervention à hauteur de 40 milliards FCFA (environ 0,4% PIB) ;
- enfin, la hausse du prix du carburant aurait également un impact sur les recettes fiscales du fait du mécanisme de lissage des prix à la pompe.

## 2. S'agissant des risques et incertitudes endogènes :

- i. **de la persistance des revendications syndicales pour l'augmentation des salaires** : Depuis quelques années, les partenaires sociaux ne cessent de réclamer pour des raisons d'équité et de justice sociale des augmentations de salaires. A ce jour, le gouvernement a consenti d'énormes efforts en termes d'augmentation des salaires, primes et indemnités au point que le critère de masse salariale rapporté aux recettes fiscales est passé de 34,5% en 2019 à 43% en 2020 et 45,6% dans le budget 2021 alors que la norme communautaire recommande au plus 35%. Il urge pour le gouvernement de maîtriser l'augmentation de la masse salariale en vue de disposer plus d'espace pour faire face aux priorités en matière d'investissement. Pour ce faire, la conférence sociale en perspective serait une occasion idéale.
- ii. **De l'imprévisibilité de la dette non conventionnelle liée aux décisions de justice** : de plus en plus, beaucoup de procès sont engagés contre l'Etat et qui, très souvent, aboutissent à des décisions de justice obligeant l'Etat à payer des sommes importantes à des tiers. Cette situation qui aggrave la dette de l'Etat, pose la problématique de la question de la défense des intérêts de l'Etat lors des jugements.
- iii. **De la vulnérabilité financière de certaines entreprises publiques et les Caisses de Sécurité Sociale** : pour les entreprises publiques, il s'agit de l'EDM, de la SOMAGEP et de la CMDT. L'EDM est dans une situation de déséquilibre structurel occasionnant des subventions importantes que l'Etat a déboursé. S'agissant de la SOMAGEP, c'est à partir de 2018 que cette structure a commencé à bénéficier des subventions pour équilibrer ses comptes d'exploitation en raison des charges liées à la reprise des centres isolés. En ce qui concerne la CMDT, suite au boycott des motoculteurs en 2020, cette société a bénéficié des subventions de l'Etat en 2020 et 2021 pour relancer la production du coton.

S'agissant des Caisses de Sécurité Sociale, la problématique de l'augmentation des salaires suite aux revendications sociales serait de nature à créer éventuellement des déficits au niveau des caisses de retraites.

## 2.4 Situation des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO

98. Sur le plan des engagements communautaires, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO seront maintenus. Les tableaux ci-dessous indiquent la position du Mali sur la période du cadrage.

Tableau 16 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA 2021-2024

Critères de convergence	Norme UEMOA	2021 LFI	2022 Proj.	2023 Proj.	2024 Proj.
<b>Critères de premier rang</b>					
Ratio du solde budgétaire global, dons inclus en % du PIB	≥-3%	-5,5%	-4,5%	-3,5%	-3,0%
Taux d'inflation	≤3%	1,5%	2,0%	2,0%	2,0%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	≤70%	46,2%	46,9%	47,0%	46,6%
<b>Critères de second rang</b>					
Masse salariale sur recettes fiscales	≤35%	46,5%	46,4%	45,2%	44,0%
Taux de pression fiscale	≥20%	15,2%	15,8%	16,4%	17,0%
<b>Nombre de critères respectés</b>		<b>2/5</b>	<b>2/5</b>	<b>2/5</b>	<b>3/5</b>

Source : DGB-MEF ; Rapport du FMI N° 21/67, mars 2021.

Tableau 17: Situation des critères de convergence de la CEDEAO 2021-2024

Critères de convergence	Norme CEDEAO	2021 LFI	2022 Proj.	2023 Proj.	2024 Proj.
<b>Critères de premier rang</b>					
Déficit global hors dons en % du PIB	≤ 3%	-7,4%	-6,2%	-5,3%	-4,5%
Taux d'inflation en fin de période	≤ 5%	1,5%	2,0%	2,0%	2,0%
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale en % des recettes fiscales de l'année antérieure*	≤ 10%				
Réserves Extérieures en mois d'importations*	≥ 3				
<b>Critères de second rang</b>					
Ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB	≤70%	46,2%	46,9%	47,0%	46,6%
Variation du taux de change nominal*	+/-10%				

Source : DGB-MEF ; Rapport du FMI N° 21/67, mars 2021 ;

NB : \* le critère n'est pas applicable aux pays de l'UEMOA.

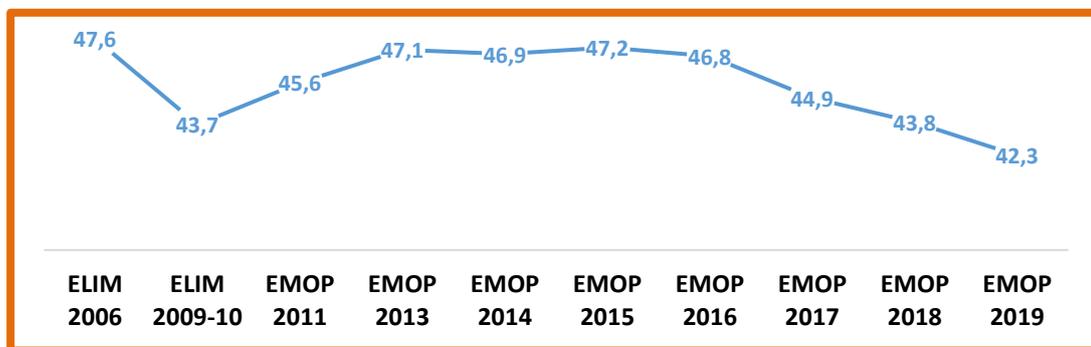
### III. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES

#### 3.1 Réalisations récentes dans la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles

##### Lutte contre la Pauvreté et l'Inégalité

99. L'incidence de la pauvreté se définit par la proportion de la population dont la dépense est en dessous du seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté a été estimé à l'EMOP 2019/2020 8 à 263 694 FCFA.
100. L'incidence de la pauvreté est estimée à 42,3 % au niveau national en 2019 au seuil de 263 694 FCFA contre 43,8% en 2018. La tendance de l'incidence de la pauvreté est baissière de 2016 à 2019 alors qu'elle a connu une évolution en dents de scie entre 2010 et 2015.

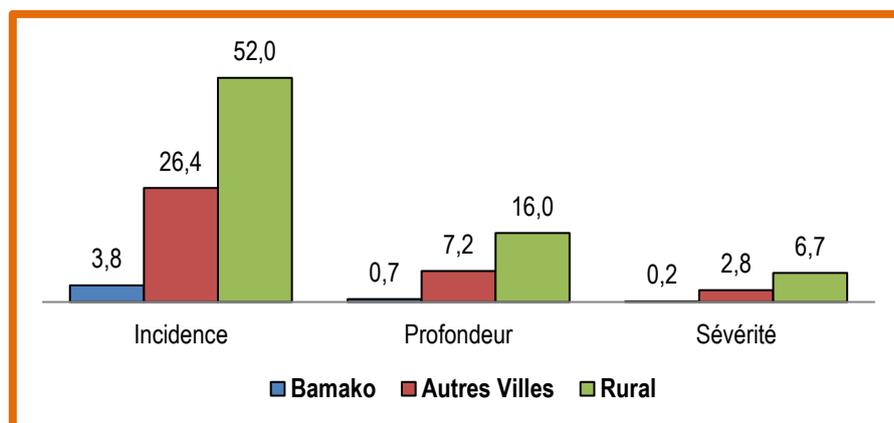
**Figure 7:** Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 2006 et 2019 (en %)



**Source :** Rapport 2019 de mise en œuvre du CREDD (2019-2023)

101. Des disparités énormes existent entre les régions administratives du Mali. En effet, selon les résultats de l'enquête (EMOP 2019/2020) l'incidence de la pauvreté est estimée à 3,8 % à Bamako contre respectivement 26,4 % et 52,0 % dans les autres villes et en milieu rural au Mali. Ce faible taux à Bamako s'explique en général par les opportunités d'emploi ainsi que le niveau de vie élevé dans cette zone. On observe la même tendance au niveau de la profondeur et de la sévérité, c'est-à-dire, qu'il y a plus d'efforts à fournir en termes de ressources pour réduire la pauvreté dans les autres villes et en milieu rural qu'à Bamako.

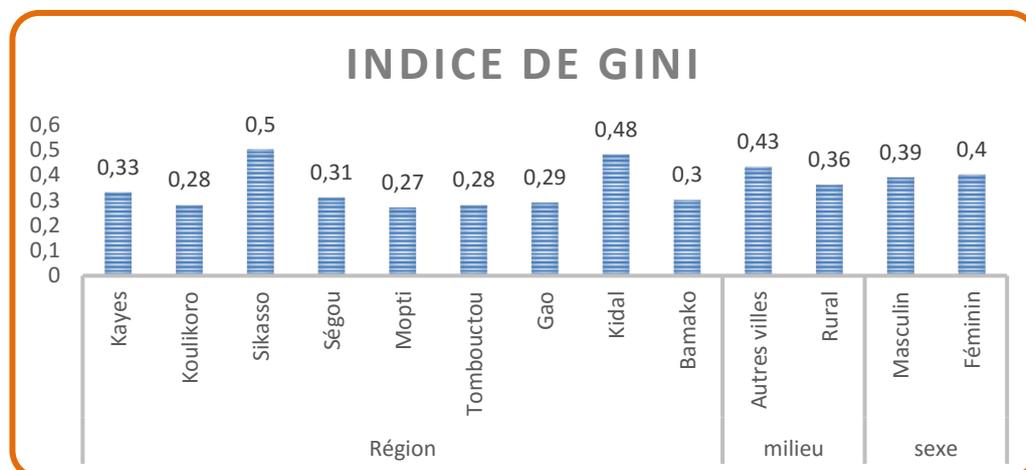
**Figure 8: Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (%)**



**Source :** Rapport 2019 de mise en œuvre du CREDD (2019-2023)

102. L'inégalité dans la répartition des dépenses ou des revenus entre les différentes couches de la population reste disparate aussi bien que la pauvreté. L'inégalité mesurée notamment par l'indice de Gini est estimée à 0,40 en 2019 sur l'ensemble du pays quoi que différente d'une région à une autre. L'inégalité la plus faible est observée à Mopti (0,27) et Koulikoro-Tombouctou avec chacune 0,28. C'est à Sikasso qu'elle est la plus grande (0,50) suivi de Kidal (0,48).

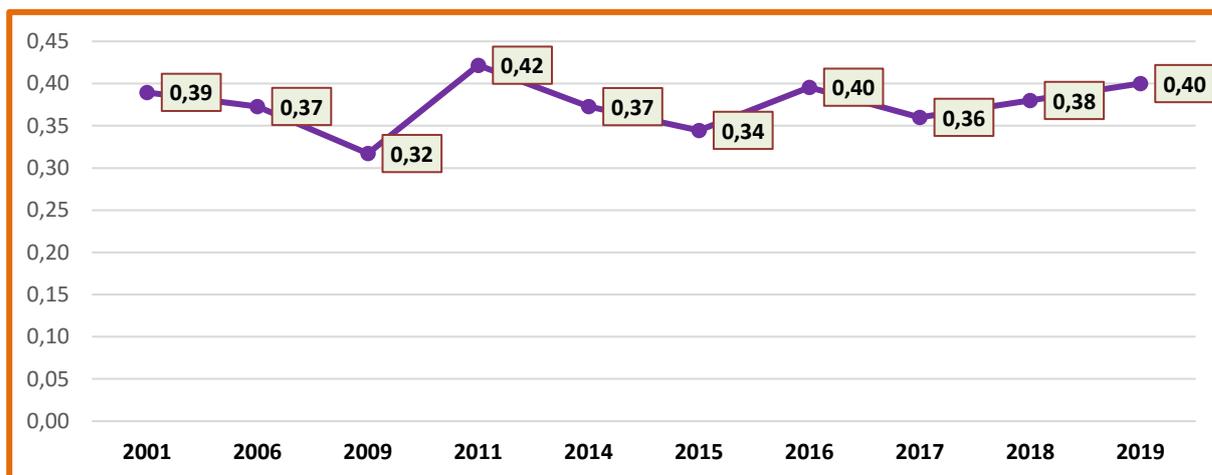
**Figure 9: Coefficient de Gini selon la région, le milieu de résidence et le sexe caractéristiques**



**Source :** Rapport 2019 de mise en œuvre du CREDD (2019-2023)

103. L'analyse dynamique de l'inégalité sur la période 2001-2019 est mitigée. Elle est marquée par des hauts et des bas et ne permet point de dégager une tendance. De 2001 à 2009, l'indice de Gini est passé de 0,39 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l'indice a atteint un pic de 0,42 pour rechuter à 0,34 en 2015. Depuis cette date, l'indice est en légère augmentation

**Figure 10 :** Évolution de l'inégalité entre 2001-2019 – coefficient de Gini



**Source :** Rapport 2019 de mise en œuvre du CREDD (2019-2023).

#### Gouvernance, Paix, Sécurité et Réconciliation Nationale

104. La mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, signé à Bamako le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015, se poursuit grâce aux efforts conjugués des Parties maliennes (Gouvernement, Coordination, Plateforme), avec l'appui de la Médiation Internationale qui en assure le suivi de la mise en œuvre dans le cadre du Comité de Suivi de l'Accord (CSA). Le Fonds de Développement Durable (FDD) a été créé par la Loi n° 2018-008 du 12 février 2018 et ses textes réglementaires d'application ainsi que le manuel de procédures administratives, techniques, financières et comptables sont également élaborés. Le Fonds pour le Développement Durable participe de la volonté des autorités du Mali d'accompagner la mise en œuvre de l'Accord de paix à travers le financement des projets et programmes dans le cadre du développement équilibré de l'ensemble des régions du Mali.
105. En matière de réformes politiques et institutionnelles, la période a vu la création de nouvelles régions administratives dans le cadre du renforcement de la régionalisation. L'opérationnalisation de ces nouvelles entités administratives se poursuit, notamment à travers la nomination des gouverneurs et la mise en place des services techniques.
106. Dans le domaine de la défense et de la sécurité, des progrès notables ont été enregistrés. Le processus du DDR « accéléré », lancé en novembre 2018 à Gao, a permis en 2019 l'intégration de 1.330 ex-combattants des mouvements signataires et des mouvements dits de « l'inclusivité » au sein des Forces Armées et de Sécurité, à l'issue d'une formation de 6 semaines dans différents centres de formation militaires. Cette intégration rentre dans le cadre d'un processus de DDR accéléré qui vise 1840 ex-combattants des unités du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) de Tombouctou, Gao et Kidal. Par ailleurs, le processus d'intégration a connu une évolution positive avec l'adoption par le Conseil des Ministres du 6 février 2019 du Décret fixant les critères d'intégration des ex-combattants des mouvements signataires de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, dans les corps constitués de l'Etat y compris dans les forces armées et de sécurité.

107. En matière de réconciliation, de justice et de questions humanitaires, la **Loi N°2019-042 du 24 juillet 2019 portant Loi d'Entente Nationale** qui vise à concrétiser la politique de la restauration de la paix et de la réconciliation nationale, socle de la stabilité et du développement de la Nation, a été promulguée par le Président de la République, Chef de l'Etat. En vue de contribuer à conforter les bases de l'Entente nationale, ladite loi institue l'organisation d'une **Journée du Pardon national**, une **Semaine de la Réconciliation nationale** et la rédaction et l'enseignement dans les écoles de l'**Histoire générale inclusive du Mali**.
108. Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale, les activités suivantes ont été exécutées en 2019 : l'adoption de l'ordonnance n°2019-023/P-RM du 27 septembre 2019 portant modification de l'ordonnance n°2014-003/P-RM du 15 janvier 2014 portant création de la Commission Vérité Justice et Réconciliation, l'enregistrement de 6 800 cas de violation grave des droits de l'homme.
109. Dans le but d'améliorer la transparence et lutter efficacement contre la corruption, le Gouvernement a adopté la Politique Nationale de Transparence (PNT) en janvier 2015. En vue de renforcer et de compléter le dispositif, le Gouvernement envisage l'adoption d'une loi fixant les principes de la transparence dans l'Administration et la vie publique ainsi que la mise en place du Système d'Information pour la Transparence au Mali (SITMA). Aussi, dans le cadre du renforcement du système de déclaration de patrimoine, le Gouvernement s'engage à assurer la conformité des assujettis soumis à l'obligation de déclaration pour déclarer leurs actifs et mettre à jour leur déclaration de patrimoine dans le délai imparti. Des campagnes d'information et de communications ont été menées par l'OCLEI pour une plus grande adhésion et appropriation de la déclaration des biens. Un site Internet a été créé et vise à informer sur la procédure des déclarations du patrimoine, le nombre de dépôts, les propositions de sanctions et toutes informations concernant les assujettis.
110. Dans le cadre du Classement de Transparency International sur la perception de la corruption, le Mali a régressé de dix places, en passant du 120<sup>ème</sup> sur 180 en 2018 au 130<sup>ème</sup> sur 180 en 2019. L'objectif visé était de se classer en dessous de la 96<sup>ème</sup> place. Cette cible n'a pas été atteinte malgré les efforts déployés par le Gouvernement à travers notamment, l'opérationnalisation de l'OCLEI, l'adoption de la Loi 2016-8 du 17 mars 2016 portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le terrorisme ainsi que le renforcement des capacités des structures en charge de la lutte contre ce fléau.

### Secteurs sociaux

111. La Politique Nationale de l'Education est mise en œuvre à travers le Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Formation Professionnelle (PRODEC) et son Plan d'actions 2019-2022. Le secteur de l'éducation reste l'une des priorités du Gouvernement dont l'engagement en matière d'allocation des ressources financières devrait croître d'année en année, conformément aux orientations retenues lors du forum national sur l'éducation. Poursuivant ses efforts financiers en faveur de l'éducation, le Gouvernement a adopté en 2018, la Loi n°2018-007 du 16 janvier 2018 portant statut du personnel enseignant de l'enseignement secondaire, de l'enseignement fondamental et de l'enseignement préscolaire et spécial.
112. Ainsi, en dépit de l'insécurité et des mouvements syndicaux qui perturbent le bon déroulement de l'école, certains indicateurs ont tout de même évolué mais de manière timide. L'indice de parité filles/garçons du TBS au niveau du fondamental 2 est passé de 0,78 en 2015 à 0,88 en 2019 grâce aux efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires en faveur du maintien des filles. Par contre, celui du fondamental 1 est resté quasi stationnaire soit 0,84 en 2015 et 0,86 en 2019. Malgré quelques progrès réalisés en 2019, les autres indicateurs, notamment le Taux Brut de Scolarisation,

le Taux Brut d'Admission, le Ratio Elèves-Maître et le Taux d'Achèvement, au regard des attentes encore nombreuses, n'ont pas atteint un score de très grande envergure.

113. A cause de l'insécurité au nord et au centre du pays, les deux tiers des écoles sont fermés et des élèves privés d'écoles se trouvent au centre du pays, dans la région de Mopti où les violences intercommunautaires se sont ajoutées aux attaques terroristes. Dans les sept (07) régions affectées (Koulikoro, Ségou, Mopti, Gao, Ménaka, Tombouctou et Kidal), 920 écoles (11%) sur un total de 8421 ne sont pas fonctionnelles à la fin de juin 2019, c'est-à-dire à la fin de l'année scolaire 2018 – 2019.
114. Des disparités persistent et s'accroissent davantage entre les régions du pays. Ainsi, la couverture au 1er cycle a régressé dans la région de Gao (74,80% à 65,90%), Mopti (54,50% à 47,30%) de 2015 à 2019. Les facteurs expliquant cette baisse sont liés soit à la non fonctionnalité de certaines écoles publiques ou soit à la fermeture de nombreuses écoles à cause de l'insécurité. Des efforts doivent se poursuivre pour maintenir le maximum d'enfants dans le système.
115. En vue d'améliorer l'état de santé de la population et lutter contre le VIH/Sida, la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) 2014-2023 se poursuit à travers un programme quinquennal suivant l'approche sectorielle, dénommée le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) IV couvrant la période 2019-2023. Ainsi, dans le cadre de la poursuite des actions visant l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique, le taux de couverture géographique en services de santé dans un rayon de 5 km est de 58,4% en 2019 contre 57% en 2018. Quant au nombre de CSCOM fonctionnels, il a atteint 1 427 contre 1 368 en 2018. Par ailleurs, le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié et le pourcentage de CSCOM médicalisés ont été respectivement de 42% et 34% en 2019 contre 35,96% et 34% en 2018.
116. La Politique Nationale de l'Emploi, adoptée en mars 2015, reste un levier privilégié de la stratégie de réduction de la pauvreté à travers la création et l'accès à un emploi plus stable et mieux rémunéré pour une plus grande partie de la population en âge de travailler. Le nombre de nouveaux emplois nets créés par les secteurs public et privé passe de 33 519 en 2014 à 66 842 en 2016 et baisse en 2017 à 61 686 et à 36 122 en 2019. On constate que 5 individus sur 100 en moyenne exercent un emploi formel. Le taux d'emploi informel a diminué en 2019 par rapport à la moyenne des six (06) dernières années. On constate également qu'en 2019, le taux de chômage des jeunes de 15 – 24 ans (11,4%) est environ le double de celui du niveau national (5,9%).
117. S'agissant de l'accès à l'électricité, les efforts destinés à assurer la couverture des besoins en énergie électrique des populations et des activités socioéconomiques ont permis d'accroître le **taux national d'accès à l'électricité** qui s'établit à 50% en 2019 contre 46,26 % en 2018, soit une augmentation de 3,74 points de pourcentage. Ce qui avoisine la cible (51 %) de 2019 du CREDD (2019-2023). Au niveau urbain, pour une cible de 94 %, il a enregistré un taux de 96% en 2019 contre 93 % en 2018, soit une augmentation de 3 points de pourcentage. Quant au rural, pour une cible de 20 % du CREDD, il affiche un taux de 21,12 % en 2019 contre 24,9 % en 2018, soit une baisse de 3,78 points de pourcentage. Toutefois, le tarif social électricité 1<sup>ère</sup> tranche EDM, hors TVA continue toujours d'être constant à 59 FCFA. Bien qu'il préserve la stabilité sociale, ce tarif n'encourage pas l'assainissement de la société EDM SA et démotive le retour sur investissement. Le taux de

pénétration des énergies renouvelables a aussi connu une hausse en passant de 5% en 2018 à 13% en 2019, soit une augmentation de 8 points de pourcentage. Par contre, les productions de biocarburant ont enregistré une performance exceptionnelle de 255,80% par rapport à la cible de 60% pour 153,48% de réalisé grâce notamment à la reprise des unités existantes et l'opérationnalisation de nouvelles unités.

118. Dans le domaine de l'amélioration de l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable, l'année 2019 a enregistré une progression d'environ 1,05 % du nombre total de nouveaux ouvrages réalisés et une régression de 64,38 % pour le total des réhabilitations d'ouvrages hydrauliques par rapport à 2018. Ce faisant, le taux d'accès connaît une baisse en passant de 65,9% en 2018 à 65,8% en 2019 en milieu rural, avec un écart de 0,1 point de pourcentage. En milieu urbain et semi urbain, le taux d'accès passe de 76 % en 2018 à 77,7% en 2019, soit une augmentation de 1,7 point de pourcentage. Au niveau national, le taux d'accès s'améliore en passant de 68,8% en 2018 à 69,2% en 2019, soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage.
119. Dans le cadre de la promotion de l'égalité du genre, l'autonomisation de la femme et l'épanouissement de l'enfant et de la famille, les actions de développement se sont essentiellement articulées autour de l'autonomisation de la femme et l'épanouissement de l'enfant, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ainsi que les pratiques traditionnelles néfastes (loi contre les VBG) au Mali. A ces actions s'ajoutent également les activités autour de la santé de la reproduction (SR) et la promotion du genre, notamment, la mise en œuvre de la Résolution 1325 et le Plan d'Action de la Politique Nationale Genre. Dans le cadre des activités de promotion du genre et l'égalité de chance, la Loi n°052 du 18 décembre 2015 instituant la promotion du genre a beaucoup impacté sur le pourcentage des postes occupés par les femmes au Mali. Cependant, il faut noter la non fonctionnalité de ces organes dans les régions (comités régionaux genre) consécutive à la non tenue des réunions statutaires, faute de financement.

### 3.2 Priorités du Gouvernement sur la période 2022-2024

120. Les priorités du cadrage budgétaire 2022-2024 sont fondées sur la stratégie du CREDD 2019-2023 en tenant compte du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2020-2022) adopté par le Conseil National de Transition le 22 février 2021.
121. **En termes d'allocations budgétaires, la priorité sera accordée à ce qui suit :**
- le renforcement de la défense et de la sécurité ;
  - l'organisation des élections générales en 2022 ;
  - la refonte du système éducatif ;
  - le renforcement du système judiciaire ;
  - le maintien des efforts budgétaires en faveur de l'agriculture et de l'investissement ;
  - le renforcement des dépenses sociales et de développement prioritaire ;
  - l'amélioration des conditions de vie des travailleurs (mise en œuvre du procès-verbal de conciliation signé avec les partenaires sociaux) ;
  - l'opérationnalisation des nouveaux services publics issus des nouvelles régions ;
  - la contribution budgétaire de l'Etat à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ;
  - l'amélioration de la déconcentration et de la décentralisation budgétaire.

122. Les projections budgétaires sont mises en cohérence avec les priorités d'allocations budgétaires du CREDD 2019-2023 qui est bâti autour de cinq (05) axes. Ainsi, les allocations selon les axes stratégiques se présentent comme suit :

- le premier axe stratégique serait financé en moyenne à 625,6 milliards de FCFA, soit 20,8% dans le cadrage contre 19,7% dans le CREDD ;
- la part du deuxième axe stratégique dans le budget serait en moyenne de 512,3 milliards de FCFA, soit 17% des dépenses totales dans le cadrage contre 16,5% prévus dans le CREDD ;
- le troisième axe stratégique représenterait en moyenne 831,4 milliards de FCFA, soit 27,6 % dans le cadrage contre une prévision du CREDD de 30% ;
- le quatrième axe stratégique serait, quant à lui, financé en moyenne à hauteur de 60,1 milliards de FCFA, soit 2 % des dépenses totales contre 2,2% dans le CREDD ;
- enfin, le cinquième axe stratégique bénéficierait d'un financement en moyenne de 807,1 milliards de FCFA, soit 26,8 % des dépenses totales contre une prévision de 26,3% dans le CREDD ;

123. Les opérations concernant la dette publique sont estimées en moyenne à 172,9 milliards de FCFA représentant 5,8% des dépenses totales contre une prévision de 5,3% dans le CREDD.

**Tableau 18: Comparaison des allocations sectorielles du CREDD et du DPBEP (en milliards de FCFA)**

AXES du CREDD	2021 LFI		2022 Proj.		2023 Proj.		2024 Proj.	
	CREDD	DPBEP	CREDD	DPBEP	CREDD	DPBEP	CREDD <sup>3</sup>	DPBEP
<b>Axe 1</b> : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	568,8	601,4	611,4	608,3	662,3	618,8	649,8	649,8
<b>Axe 2</b> : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	478,0	440,0	514,5	484,7	559,5	511,2	541,0	541,0
<b>Axe 3</b> : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	907,3	809,1	981,1	774,7	1 059,5	827,1	892,3	892,3
<b>Axe 4</b> : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	67,1	57,9	73,3	56,0	79,6	59,4	65,0	65,0
<b>Axe 5</b> : Développement du capital humain	758,3	726,9	821,7	756,4	891,7	808,9	856,0	856,0
<b>Opérations concernant la dette publique</b>	154,0	172,8	165,4	167,1	179,6	176,5	175,1	175,1
<b>Total Général</b>	2 933,6	2 808,1	3 167,4	2 847,2	3 432,2	3 001,9	3 179,2	3 179,2

*Source* : DGB, 2021

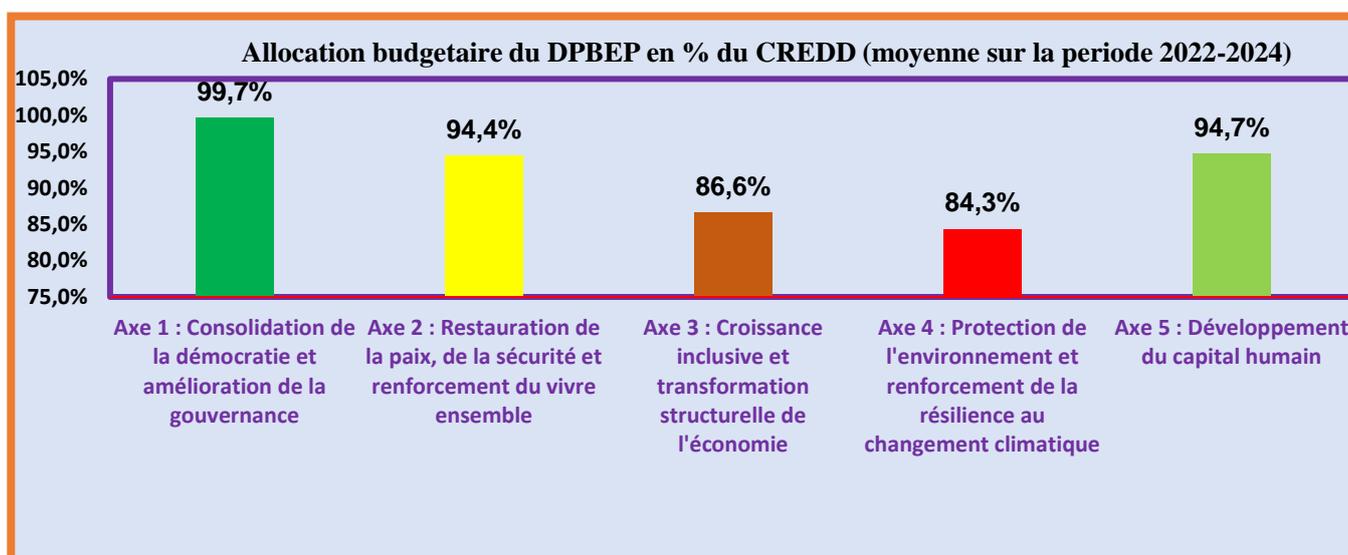
<sup>3</sup> Les projections du CREDD 2024 sont supposées être les mêmes que pour le DPBEP, le CREDD actuel finissant en 2023.

Tableau 19: Comparaison des ratios du DPBEP et du CREDD par rapport aux dépenses totales

AXES du CREDD	2021 LFI		2022 Proj.		2023 Proj.		2024 Proj.	
	CREDD	DPBEP	CREDD	DPBEP	CREDD	DPBEP	CREDD	DPBEP
<b>Axe 1</b> : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	19,4%	21,4%	19,3%	21,4%	19,3%	20,6%	20,4%	20,4%
<b>Axe 2</b> : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	16,3%	15,7%	16,2%	17,0%	16,3%	17,0%	17,0%	17,0%
<b>Axe 3</b> : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	30,9%	28,8%	31,0%	27,2%	30,9%	27,6%	28,1%	28,1%
<b>Axe 4</b> : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	2,3%	2,1%	2,3%	2,0%	2,3%	2,0%	2,0%	2,0%
<b>Axe 5</b> : Développement du capital humain	25,9%	25,9%	25,9%	26,6%	26,0%	26,9%	26,9%	26,9%
<b>Opérations concernant la dette publique</b>	5,2%	6,2%	5,2%	5,9%	5,2%	5,9%	5,5%	5,5%

Source : DGB, 2021

Figure 11: Allocation budgétaire du DPBEP en % du CREDD (moyenne sur la période 2022-2024)



Source : DGB, 2021

124. La figure ci-dessus indique dans quelle mesure les allocations du cadrage 2022-2024 sont alignées sur le cadrage initial du CREDD 2019-2023. Il ressort que les allocations des axes 1, 2 et 5 sont plus proches du cadrage initial du CREDD. En effet, pour ces axes le taux d'allocation oscille entre 94,4% et 99,7%. Par contre, pour les axes 3 et 4, il existe un écart assez important entre les allocations du DPBEP et le CREDD. Cet écart varie de 13,4% pour l'axe 3 à 15,7% pour l'axe 4. Cela pourrait s'expliquer par la baisse attendue de certaines dépenses d'investissement sur la période 2022-2024, conformément à l'orientation de la politique budgétaire du Gouvernement qui amorcera une consolidation à partir de 2022 en vue d'un retour progressif à un déficit budgétaire compatible avec la viabilité de la dette publique.

### 3.3 Analyse des allocations budgétaires 2022-2024 par axe du CREDD et par fonction

125. L'analyse des dépenses par axe et par fonction permet de donner la structure des dépenses en fonction des priorités stratégiques du Gouvernement, compte tenu des objectifs socioéconomiques que les administrations publiques s'efforcent d'atteindre. Elle regroupe les dépenses publiques autour de dix (10) grandes fonctions réparties entre les différents axes du CREDD présentées dans le tableau ci-dessous.

126. Sur la période 2022-2024, la politique budgétaire sera plutôt resserrée afin de permettre un retour progressif à un déficit budgétaire global conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (3% du PIB) à l'horizon 2024, après la crise de 2020 liée à la pandémie du coronavirus dont les effets continuent de peser sur le cadre macroéconomique. A cet effet, plusieurs secteurs subiront une réduction de leur allocation budgétaire en 2022 comparativement à l'année 2020 et 2021. Cependant, au fur et à mesure que les recettes budgétaires augmentent, les allocations budgétaires seront réajustées à la hausse en tenant compte des priorités Gouvernementales et en privilégiant les investissements.

**Tableau 20:** Allocations budgétaires par axe du CREDD et par fonction (en milliards de FCFA) 2021-2024

AXES/FONCTIONS	LFI 2021	2022 Proj.	2023 Proj.	2024 Proj.	Moy. 22-24
<b>Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance</b>	<b>601,4</b>	<b>608,3</b>	<b>618,8</b>	<b>649,8</b>	<b>625,6</b>
Services généraux des administrations publiques	567,5	572,4	580,6	608,9	587,3
Ordre et sécurité publics	33,9	35,9	38,2	40,9	38,4
<b>Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble</b>	<b>440,0</b>	<b>484,7</b>	<b>511,2</b>	<b>541,0</b>	<b>512,3</b>
Défense	309,7	340,3	357,9	377,5	358,6
Ordre et sécurité publics	130,3	144,4	153,3	163,5	153,7
<b>Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie</b>	<b>809,1</b>	<b>774,7</b>	<b>827,1</b>	<b>892,3</b>	<b>831,4</b>
Affaires économiques	716,5	691,2	738,2	796,7	742,1
Logement et équipements collectifs	79,6	70,2	74,3	80,0	74,8
Loisirs, culture et culte	13,0	13,3	14,5	15,6	14,5
<b>Axe 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique</b>	<b>57,9</b>	<b>56,0</b>	<b>59,4</b>	<b>65,0</b>	<b>60,1</b>
Protection de l'environnement	57,9	56,0	59,4	65,0	60,1
<b>Axe 5 : Développement du capital humain</b>	<b>726,9</b>	<b>756,4</b>	<b>808,9</b>	<b>856,0</b>	<b>807,1</b>
Santé	150,5	153,8	166,8	176,7	165,8
Loisirs, culture et culte	7,9	7,7	8,1	8,6	8,2
Enseignement	469,4	496,7	530,3	561,2	529,4
Protection sociale	99,0	98,2	103,6	109,5	103,8
<b>Opérations concernant la dette publique</b>	<b>172,8</b>	<b>167,1</b>	<b>176,5</b>	<b>175,1</b>	<b>172,9</b>
<b>Total Général</b>	<b>2 808,1</b>	<b>2 847,2</b>	<b>3 001,9</b>	<b>3 179,2</b>	<b>3 009,4</b>

*Source : DGB, 2021*

**Tableau 21: Ratios par rapport aux dépenses totales 2021-2024**

AXES/ FONCTIONS	LFI 2021	2022 Proj.	2023 Proj.	2024 Proj.	Poids Moy. 22-24
<b>Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance</b>	<b>21,4%</b>	<b>21,4%</b>	<b>20,6%</b>	<b>20,4%</b>	<b>20,8%</b>
Services généraux des administrations publiques	20,2%	20,1%	19,3%	19,2%	19,5%
Ordre et sécurité publics	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%
<b>Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble</b>	<b>15,7%</b>	<b>17,0%</b>	<b>17,0%</b>	<b>17,0%</b>	<b>17,0%</b>
Défense	11,0%	12,0%	11,9%	11,9%	11,9%
Ordre et sécurité publics	4,6%	5,1%	5,1%	5,1%	5,1%
<b>Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie</b>	<b>28,8%</b>	<b>27,2%</b>	<b>27,6%</b>	<b>28,1%</b>	<b>27,6%</b>
Affaires économiques	25,5%	24,3%	24,6%	25,1%	24,6%
Logement et équipements collectifs	2,8%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Loisirs, culture et culte	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
<b>Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>
Protection de l'environnement	2,1%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
<b>Développement du capital humain</b>	<b>25,9%</b>	<b>26,6%</b>	<b>26,9%</b>	<b>26,9%</b>	<b>26,8%</b>
Santé	5,4%	5,4%	5,6%	5,6%	5,5%
Loisirs, culture et culte	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Enseignement	16,7%	17,4%	17,7%	17,7%	17,6%
Protection sociale	3,5%	3,4%	3,5%	3,4%	3,4%
<b>Opérations concernant la dette publique</b>	<b>6,2%</b>	<b>5,9%</b>	<b>5,9%</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,8%</b>
<b>Total Général</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

*Source : DGB, 2021*

### 3.3.1 Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance

127. C'est l'axe moteur du CREDD 2019-2023. En effet, l'analyse structurelle a montré que les variables les plus motrices relèvent de la gouvernance et que celles qui relèvent des domaines économique, social et environnemental sont plutôt des variables de résultats. Cela veut dire que la plupart des politiques socio-économiques et sectorielles requièrent, pour donner les résultats escomptés dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations, beaucoup de conditions préalables relevant pour la plupart des variables de gouvernance. Cet axe vise à réformer les institutions politiques, adopter de meilleures pratiques démocratiques et améliorer la gouvernance administrative, économique, sociale et sécuritaire.

128. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont les suivants :

- consolider la démocratie malienne ;

- améliorer la gouvernance administrative, économique et financière et renforcer le partenariat pour le développement durable ;
- renforcer la décentralisation ;
- promouvoir l'état de droit ;
- promouvoir le dialogue social.

129. Conformément au PAG 2020-2022, il s'agira de mettre en œuvre les axes 2, 4 et 6 relatifs respectivement à la promotion de la bonne gouvernance, aux réformes politiques et institutionnelles et à l'organisation des élections générales.

130. L'axe 1 du CREDD couvre les fonctions suivantes : (i) Services généraux des administrations publiques et (ii) Ordre et sécurité publics, notamment, les sous-fonctions (ou groupes) relatives aux tribunaux et Administration pénitentiaire.

131. Pour l'atteinte des objectifs fixés à cet axe, le cadrage budgétaire 2022-2024 prévoit en moyenne 20,8% des dépenses totales. En valeur absolue, les allocations passent de 601,4 milliards de FCFA dans le budget 2021 à 649,8 milliards de FCFA en 2024, soit un taux d'accroissement moyen de 3,3% entre 2022-2024.

- **Services Généraux des Administrations Publiques**

132. Les allocations en faveur des services généraux des administrations publiques (hors opération concernant la dette publique) sont projetées en 2022 à 572,4 milliards de FCFA et passeraient à 608,9 milliards de FCFA en 2024 contre une inscription de 567,5 milliards de FCFA dans le budget 2021. Les dotations serviront à poursuivre l'atteinte des objectifs spécifiques du CREDD suivants :

- réformer les institutions et renforcer la démocratie ;
- renforcer la citoyenneté et le civisme ;
- moderniser l'administration publique ;
- renforcer le système de planification et de gestion du développement ;
- gérer efficacement les finances publiques et lutter contre la corruption et la délinquance financière ;
- assurer une gestion transparente des affaires foncières ;
- renforcer le partenariat pour le développement durable ;
- améliorer la gouvernance locale ;
- assurer la mise en œuvre diligente de la charte de la déconcentration des services de l'Etat et accélérer le transfert des compétences et des ressources ;
- promouvoir les économies régionales et locales ;
- accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale ;
- garantir les droits fondamentaux des citoyens ;
- mettre en place le cadre institutionnel de dialogue social ;
- renforcer les capacités des acteurs du dialogue social ;
- créer les conditions d'une meilleure représentativité des syndicats.

- **Ordre et sécurité publics**

133. Les sous-fonctions de l'ordre et sécurité qui participent à la mise en œuvre de l'axe 1 concernent les tribunaux et l'administration pénitentiaire. Dans ce cadre, les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale ;
- garantir les droits fondamentaux des citoyens.

134. Les allocations en faveur des tribunaux et administrations pénitentiaires sont projetées en moyenne sur la période 2022-2024 à 38,4 milliards de FCFA par an contre une dotation de 33,9 milliards de FCFA dans le budget 2021, soit une croissance moyenne de 6,7% entre 2022-2024.

### 3.3.2 **Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble**

135. C'est l'axe phare pour la stabilisation du pays. Il s'agit de restaurer la société malienne dans ses dimensions de paix et de cohésion sociale dans la diversité culturelle et religieuse. Cette condition est nécessaire pour que l'activité économique puisse se développer partout sur le territoire et se traduire par l'amélioration des conditions de vie des populations. Cet axe accordera une attention particulière à la mise en œuvre consensuelle de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali et aux efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

136. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont les suivants : (i) restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens ; (ii) lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

137. Spécifiquement, il s'agit de :

- appliquer de manière consensuelle l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ;
- assurer la protection des citoyens et prévenir et gérer les conflits intercommunautaires en vue d'améliorer la cohésion nationale ;
- détecter, évaluer et éliminer toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent ;
- lutter contre l'impunité et poursuivre tous les auteurs et complices de crimes d'extrémisme violent et de terrorisme ;
- apporter des réponses justes, proportionnées et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent.

138. En faisant le lien avec le PAG 2020-2022, il s'agira de mettre en œuvre les actions relatives aux axes 1 et 5 consacrés respectivement au renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national et à l'adoption d'un pacte de stabilité sociale.

139. Aussi, l'axe 2 du CREDD couvre les fonctions suivantes : (i) défense et (ii) Ordre et sécurité publics hors les sous-fonctions (ou groupes) relatives aux tribunaux et l'administration pénitentiaire.

140. Durant la période 2022-2024, les allocations budgétaires en faveur de cet axe seront en moyenne 17% des dépenses totales et passeraient de 440 milliards de FCFA dans le budget 2021 à 512,3 milliards de FCFA en moyenne sur 2022-2024 ; ce qui représente un taux d'accroissement moyen de 5,6% entre 2022-2024.

- **Défense**

141. Les allocations budgétaires pour la défense sont projetées en moyenne à 358,6 milliards de FCFA sur la période 2022-2024 contre 309,7 milliards de FCFA en 2021, soit un taux de croissance moyen de 5,3% sur la même période. Au cours de la période, le poids moyen des dépenses militaires dans le budget d'Etat serait de 11,9%. Ces évolutions s'expliqueraient essentiellement par le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense nationale en lien avec la consolidation des acquis de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM 2015-2019).

- **Ordre et Sécurité (hors tribunaux et administration pénitentiaire)**

142. Dans le cadre du renforcement des acquis de la Loi de Programmation relative à la Sécurité

Intérieure (LPSI) en vue de lutter contre l'insécurité sous toutes ses formes, les dépenses en faveur de l'ordre et la sécurité s'établiraient en moyenne à 153,7 milliards de FCFA sur la période 2022-2024, contre 130,3 milliards de FCFA dans le budget 2021, soit un taux de progression de 6,4% en moyenne sur la période du cadrage budgétaire. Les augmentations se justifieraient par le renforcement des effectifs ainsi des capacités opérationnelles des forces de la police, de la gendarmerie et de la protection civile.

### 3.3.3 Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie

143. Cet axe vise à créer les conditions d'une croissance économique soutenue à travers une transformation structurelle de l'économie portée par une industrialisation plus forte grâce au développement des chaînes de valeur les plus compétitives, le développement et la modernisation des infrastructures, une meilleure productivité globale des facteurs, un système de financement de l'économie plus efficient et une exploitation judicieuse des ressources minières et des technologies de l'information et de la communication.

144. En dépit d'une croissance forte durant des années, l'économie malienne a structurellement très peu évolué. Elle est restée caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire dans la création de richesses.

145. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont :

- créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive ;
- promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif ;
- développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois ;
- promouvoir les valeurs et infrastructures culturelles favorables à la création de richesses ;
- développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production ;
- mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement.

146. Les objectifs spécifiques se résument entre autres à :

- renforcer la stabilité du cadre macroéconomique ;
- promouvoir le secteur privé et améliorer le climat des affaires ;
- promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités ;
- promouvoir la productivité et la compétitivité de l'Agriculture ;
- accroître la contribution de l'élevage à la croissance et à la réduction de la pauvreté ;
- accroître la contribution de la pêche à la croissance et à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- diversifier et intégrer la production minière à l'économie comme un facteur de développement durable ;
- développer des industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur ;
- développer les autres secteurs porteurs de croissance ;
- développer et améliorer l'efficacité des infrastructures de transport ;
- répondre aux besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et au moindre coût ;
- promouvoir l'économie numérique ;

- accroître la contribution du secteur financier à la croissance économique à travers une meilleure inclusion financière ;
- renforcer la mobilisation de ressources internes et externes ;
- mettre en œuvre une stratégie efficace d'endettement public.

147. En lien avec le PAG 2020-2022, il s'agira de contribuer à l'atteinte de l'objectif 1 de l'axe 2 relatif à la promotion de la bonne gouvernance à travers la fourniture des infrastructures et des services sociaux de base ainsi que l'objectif 4 de l'axe 5 à travers la création des conditions favorables au retour des déplacés et réfugiés.

148. L'axe 3 du CREDD couvre les fonctions suivantes : (i) Affaires économiques et (ii) Logement et équipements collectifs (iii) Loisirs, culture et culte notamment sur les aspects liés aux services culturels.

149. Durant la période du cadrage, les allocations budgétaires en faveur de cet axe se situeraient en moyenne à 27,6% des dépenses totales et passeraient de 809,1 milliards de FCFA en 2021 à 831,4 milliards de FCFA en moyenne sur 2022-2024, soit une progression moyenne de 7,3% entre 2022-2024.

- **Affaires économiques**

150. Les dépenses des affaires économiques sont projetées en moyenne à 742,1 milliards de FCFA sur la période 2022-2024 contre 716,5 milliards de FCFA dans le budget 2021. Elles représentent en moyenne 24,6% des dépenses totales, avec un taux de croissance annuel moyen de 7,4% sur la période 2022-2024. Cette hausse est imputable, principalement, à : (i) l'augmentation des dépenses en faveur du secteur agricole ; (ii) la réalisation des infrastructures de transport et (iii) le soutien à la production d'énergie et à l'approvisionnement en eau.

151. Les principales actions porteront entre autres sur :

- la réalisation d'actions de développement dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de Développement Durable ;
- l'aménagement du barrage de Taoussa ;
- la mise en œuvre du projet de reconstruction et de relance économique ;
- le développement de l'irrigation ;
- la construction du 4ème pont de Bamako ;
- la mise en œuvre du projet adaptation agricole et élevage au changement climatique ;
- la mise en œuvre du fonds national d'appui à l'agriculture ;
- la mise en œuvre du programme d'accroissement de la production agricole au Mali (PAPAM) ;
- la mise en œuvre du Programme Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (WAP II) ;
- la réalisation des travaux d'extension de 200 ha de la plaine de Saouné ;
- la mise en œuvre du projet de développement de l'Agriculture dans les zones arides du Mali ;
- la mise en œuvre du programme de développement intégré des ressources animales et aquacoles au Mali ;
- la poursuite du désenclavement intérieur et extérieur du pays à travers :
  - ✓ le bitumage du tronçon Goma Coura-Tombouctou ;
  - ✓ l'aménagement d'infrastructures routières structurantes (PAIRS) ;
  - ✓ la construction et le bitumage de la route Kolondièba-Zantièbougu (frontière RCI) ;

- ✓ la construction de la route Kayes–Kenièba ;
- ✓ la construction et le butimage de la route Banconi-Dialakorodji-Safo-Dabani-Nonsombougou ;
- ✓ la construction de la section Yanfolila-Kalana-Frontière Guinée.

- **Logement et équipements collectifs**

152. Les dépenses relatives au logement et équipements collectifs qui s'élèvent à 79,6 milliards de FCFA dans le budget 2021, s'établiraient en moyenne à 74,8 milliards de FCFA en 2022-2024 et représenteraient environ 2,5% des dépenses totales. Les actions prioritaires relatives au logement et aux équipements collectifs porteront sur :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme de construction de 50.000 logements sociaux ;
- la mise en œuvre du programme d'urgence AEP milieu rural ;
- la mise en œuvre de la réforme foncière sécurisée.

- **Loisirs, culture et culte (hors Services récréatifs et sportifs et Culte et autres services communautaires)**

153. Les dépenses relatives aux Loisirs, culture et culte se chiffreraient en moyenne à 14,5 milliards de FCFA sur la période 2022-2024 contre une inscription budgétaire 13 milliards de FCFA en 2021, soit un rythme d'augmentation moyen de 8,6% entre 2022-2024. Ces allocations serviront à promouvoir les secteurs de la culture, de l'artisanat et du tourisme.

154. Les principales actions prioritaires porteront sur :

- la redynamisation du cinéma malien ;
- la revalorisation du service national des jeunes ;
- la réalisation et l'aménagement des infrastructures culturelles et sportives.

### **3.3.4 Axe 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique**

155. La détérioration de l'environnement est le résultat d'un ensemble de phénomènes complexes qui sont d'abord d'ordre climatique (sécheresse, variabilité de la pluviométrie ayant fragilisé l'écosystème), ensuite anthropique (forte pression démographique, systèmes de production extensifs et inadaptés, feux de brousse, etc.) et finalement des conditions de vie précaires des populations et l'absence d'implication des populations dans la protection de l'environnement. La problématique de l'environnement est constatée par une dégradation continue du cadre de vie et des conditions des populations aussi bien urbaines que rurales.

156. Cet axe vise à concevoir le processus de développement avec le souci de préserver l'environnement et de développer la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique.

157. Pour faire face aux défis liés à l'environnement et au changement climatique, le Gouvernement du Mali a adopté plusieurs politiques et stratégies parmi lesquelles : la Politique Nationale de Protection de l'Environnement, la Politique Nationale Forestière, la Politique Nationale d'Assainissement, la Politique Nationale sur les Changements Climatiques, la Politique Nationale des

zones humides, la Stratégie de Sauvegarde et de Gestion Intégrée des Ressources du Fleuve Niger, et le Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres. Le Mali a aussi ratifié plusieurs accords et traités internationaux, notamment, les conventions de Rio (Désertification, Biodiversité et Changement Climatique).

158. Pour la mise en œuvre de cet axe, les objectifs globaux sont les suivants : (i) garantir un environnement sain et le développement durable et (ii) renforcer la résilience au changement climatique.

159. Pour ce faire, plusieurs objectifs spécifiques ont été définis à savoir :

- promouvoir une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables ;
- favoriser l'utilisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement ;
- améliorer le cadre de vie des populations ;
- renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturelles ;
- améliorer la capacité d'adaptation des populations et la résilience des systèmes.

160. L'axe 4 couvre essentiellement la fonction protection de l'environnement et concentrera durant la période du cadrage, une allocation budgétaire se situant à 2% en moyenne des dépenses totales. Ces allocations passeraient de 57,9 milliards de FCFA dans le budget 2021 à 60,1 milliards de FCFA en moyenne sur la période 2022-2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,8%.

161. Ces allocations viseront, entre autres, à préserver la diversité biologique et à lutter contre la pollution à travers la réalisation et la réhabilitation des ouvrages d'assainissements collectifs. Les actions prioritaires vont porter sur :

- la mise en œuvre du projet hydraulique et assainissement en milieu rural ;
- la mise en œuvre du projet gestion des ressources naturelles et changement climatique ;
- la réhabilitation économique et environnementale du fleuve Niger ;
- la mise en œuvre du Programme de développement durable du Delta Intérieur du Niger ;
- la mise en œuvre du Programme Commun d'appui à la GIRE.

### **3.3.5 Axe 5 : Développement du capital humain**

162. L'ambition de cet axe est de faire en sorte que les efforts de développement se traduisent pour les populations, notamment les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, par une éducation de qualité, une bonne santé, des emplois décents, un accès universel à l'eau potable, un cadre de vie sain et une meilleure protection sociale. Il s'agit de transformer l'important bonus démographique dont dispose le Mali en un réel dividende démographique. Cet axe visera également à faire de l'urbanisation et de la migration des opportunités pour le développement du Mali.

163. La qualité des ressources humaines constitue la première richesse de la Nation. Ce sont les ressources humaines qui, utilisant les moyens disponibles, créent la richesse. L'amélioration des performances économiques et la réduction durable de la pauvreté et des inégalités nécessitent la définition de politiques de développement des ressources humaines. Ces politiques et stratégies devront être mises en œuvre à travers des programmes ambitieux et cohérents prenant en compte les droits humains, la question du genre et le ciblage des plus vulnérables. Il est également indéniable que la réalisation des objectifs de développement durable passe par la disponibilité d'un capital humain de qualité et bien employé, source de croissance économique durable et partagée.

164. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont les suivants :

- contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique ;
- assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel ;
- assurer l'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement ;
- créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- mieux gérer la croissance démographique et la migration afin qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays ;
- mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement durable ;
- promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale ;
- développer les activités physiques et sportives au Mali.

165. Conformément au PAG 2020-2022, il va s'agir de mettre en œuvre les actions retenues dans l'axe 3 relatif à la refonte du système éducatif national.

166. L'axe 5 du CREDD couvre les fonctions suivantes : (i) Santé ; (ii) Enseignement ; (iii) Protection Sociale et (iv) Loisirs, Culture et Culte (en ce qui concerne les aspects récréatifs et sportifs ainsi que le culte et autres services communautaires).

167. En vue de l'atteinte des objectifs fixés à cet axe, le cadrage budgétaire prévoit en moyenne 26,8% des dépenses totales sur la période 2022-2024. En valeur absolue, les allocations passent de 726,9 milliards de FCFA dans le budget 2021 à 807,1 milliards de FCFA en moyenne à l'horizon 2022-2024, soit un taux d'accroissement moyen de 6,4%.

- **Santé**

168. Dans le cadre de la mise en œuvre du CREDD, les allocations budgétaires du secteur de la santé sont projetées en moyenne à 165,8 milliards de FCFA sur la période 2022-2024 contre près de 151 milliards de FCFA dans le budget 2021, soit un poids moyen de 5,5% des dépenses totales. Le niveau des allocations évoluerait à un rythme annuel moyen de 7,2% entre 2022-2024. Les dépenses s'inscriront dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services sanitaires et de la lutte contre les maladies à travers notamment :

- la construction et l'équipement des infrastructures de santé (Hôpitaux, Cs réf, etc.) ;
- l'amélioration du plateau technique des hôpitaux ;
- l'augmentation de l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement réparties sur l'ensemble du territoire ;
- la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux maladies transmissibles et non, aux modes de vie et aux conditions de travail et le renforcement de la lutte contre le VIH-Sida ;
- la réduction de la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile.

- **Enseignement**

169. Les dotations relatives à l'enseignement qui se chiffrent à 469,4 milliards de FCFA en 2021 sont projetées à 496,7 milliards de FCFA en 2022 et atteindront 561,2 milliards de FCFA en 2024. Elles représentent en moyenne 17,6% des dépenses totales avec un rythme de croissance moyenne de

6,3%. Cette augmentation est en cohérence avec la volonté du Gouvernement de rendre performant le système éducatif et de renforcer la qualité des ordres d'enseignement. Les priorités s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du PRODEC 2 et concernent entre autres :

- le recrutement du personnel enseignant, chercheur et d'encadrement en nombre et en qualité ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures d'accueil des étudiants (pédagogiques, sociales et laboratoires) ;
- la maîtrise de la gestion de flux des étudiants ;
- l'amélioration du rendement interne du système pour une meilleure employabilité des jeunes et l'insertion socioprofessionnelle des sortants ;
- l'achèvement d'un enseignement fondamental de qualité pour tous les enfants, filles et garçons ;
- la promotion des valeurs culturelles favorables à la création de la richesse et au développement durable ;
- le renforcement de la qualité de la gestion du système éducatif et de ses ressources ;
- l'accroissement des conditions d'accès à l'enseignement supérieur et au renforcement de la recherche scientifique et l'innovation ;
- la généralisation de l'APC dans l'enseignement secondaire technique et professionnel ;
- l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de généralisation progressive du curriculum bilingue de l'enseignement fondamental des niveaux 1, 2, 3 et 4.

- **Protection sociale**

170. Les dépenses relatives à la protection sociale se chiffreraient en moyenne à 103,8 milliards de FCFA entre 2022-2024 contre une inscription budgétaire de 99 milliards de FCFA en 2021. Durant la période de cadrage, les allocations en faveur de la protection sociale représenteraient en moyenne 3,4% des dépenses totales du Gouvernement.

171. Ces dépenses visent d'une part, à assurer la prise en charge de la retraite vieillesse à travers les différents régimes d'assurance, et d'autre part, à fournir les appuis nécessaires aux populations défavorisées et les groupes vulnérables pour leur garantir une vie décente. Elles permettent également d'appuyer la promotion du genre. Les actions prioritaires permettront de :

- assurer la protection et la sécurisation des migrants et les membres de leurs familles ;
- étendre la protection sociale à tous ;
- assurer la sécurité élémentaire de revenu ;
- renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les activités socioéconomiques ;
- faciliter l'accès des femmes aux postes nominatifs et électifs ;
- investir dans le capital humain pour capturer le dividende démographique au Mali.

## IV. SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ORGANISMES PUBLICS

### 4.1 Situation financière des Collectivités Territoriales

#### 4.1.1 Ressources transférées aux Collectivités Territoriales

172. Dans le cadre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, l'Etat s'est engagé à transférer aux collectivités territoriales l'équivalent de 30% des recettes budgétaires. Durant la période récente, (2018 à 2020), les transferts budgétaires n'ont cessé de s'accroître en dépit des contraintes liées à la situation socio-sécuritaire dans le pays et récemment celles liées à la crise sanitaire du coronavirus.

**Tableau 22** : Transferts budgétaires inscrits dans la loi de finances au profit des collectivités (en milliards de FCFA), 2018-2021

Niveau de collectivité	LFI 2018		LFR 2019		LFR 2020		Moyenne	LFI 2021	
	Montant	Part dans total ressources transférées	Montant	Part dans total ressources transférées	Montant	Part dans total ressources transférées	Montant moyen 2018-2020	Montant	Part dans total ressources transférées
Conseil Régional	83,6	25,6%	98,2	27,9%	91,5	22,9 %	91,1	87,4	19,1%
Conseil de Cercle	50,4	15,4%	47,2	13,6%	48,7	12,2 %	48,8	58,02	12,7%
Conseil Communal	138,0	42,3%	138,9	40,0%	164,3	41,1 %	147,1	184,2	40,2%
Crédits Globaux	54,3	16,6%	64,3	18,5%	95,6	23,9 %	71,4	128,0	28,0%
<b>TOTAL</b>	<b>326,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>348,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>400,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>358,3</b>	<b>457,67</b>	<b>100,0%</b>

*Source* : DGB, 2021

173. Au sein des Collectivités Territoriales, le Conseil Communal et le Conseil Régional sont les premiers bénéficiaires des transferts budgétaires avec respectivement 147,1 milliards de FCFA et 91,1 milliards de FCFA en moyenne sur la période 2018-2020. L'échelon intermédiaire, à savoir le Conseil de Cercle, a bénéficié en moyenne d'un transfert de 48,8 milliards de FCFA entre 2018-2020.

174. En perspective pour 2021, les ressources transférées au niveau des Collectivités Territoriales sont évaluées à 184,2 milliards de FCFA pour le Conseil Communal, 87,4 milliards de FCFA pour le Conseil Régional et 58 milliards de FCFA pour le Conseil de Cercle. Ils représentent respectivement 40,2%, 19,1% et 12,7% du montant total des ressources transférées du budget d'Etat 2021.

**Tableau 23**: Transferts budgétaires au profit des collectivités par nature (en milliards de FCFA), 2018-2021

Natures	LFI 2018		LFR 2019		LFR 2020		Moyenne	LFI 2021	
	Montant	Part dans total ressources transférées	Montant	Part dans total ressources transférées	Montant	Part dans total ressources transférées	Montant moyen 2018-2020	Montant	Part dans total ressources transférées
Dépenses courantes	213,8	65,5%	218,4	27,9%	278,6	69,6%	236,9	302,4	66,1%
<i>dont personnel</i>	175,8	53,9 %	183,8	13,6%	217,4	54,3%	192,3	237,3	51,9%
Dépenses en capital	112,4	34,5%	130,2	40,0%	121,5	30,4%	121,4	155,3	33,9%
<i>dont Appui Budgétaire</i>	4,7	1,4%	5,8	18,5%	3,2	0,8%	4,6	2,2	0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>326,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>348,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>400,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>358,3</b>	<b>457,7</b>	<b>100,0%</b>

*Source* : DGB, 2021

175. Sur la période 2018-2019, les ressources transférées aux collectivités territoriales en termes de dotations budgétaires ont été consacrées en grande partie aux dépenses courantes qui sont estimées

à 213,8 milliards de FCFA dans le budget 2018, 218,4 milliards de FCFA dans le budget 2019 et 278,6 milliards de FCFA dans le budget rectificatif 2020, soit en moyenne 236,9 milliards de FCFA sur la même période. Quant aux ressources transférées relatives aux dépenses en capital, elles sont estimées à 112,4 milliards de FCFA dans le budget 2018, 130,2 milliards de FCFA dans le budget 2019 et enfin 121,5 milliards de FCFA dans le budget rectificatif 2020, soit une moyenne de 121,4 milliards de FCFA sur la période 2018-2020.

176. En 2021, les ressources transférées aux collectivités territoriales se caractériseraient par une hausse de 57,6 milliards de FCFA correspondant à un taux de progression de 14,4%. Cette hausse est imputable en grande partie aux dépenses en capital qui s'afficheraient à 155,3 milliards de FCFA en 2021 contre 121,5 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 27,9 %. Cependant, les ressources transférées restent dominées par les dépenses courantes qui représentent environ 66% du total dont une large proportion est destinée au traitement salarial pour environ 52%.

**Tableau 24** : Transferts budgétaires aux collectivités en pourcentage des recettes budgétaires 2018-2021

Libellés	Lois de finances			
	2018	2019	2020	2021
Recettes budgétaires (en milliards de FCFA)	1 650,1	1 626,5	1 498,3	1 757,4
Crédits décentralisés (en milliards de FCFA)	326,2	348,6	400,1	457,7
Ratio (en Pourcentage)	19,8	21,4	26,7	26,0

**Source** : DGB, 2021

177. Dans la loi de finances 2018, les ressources transférées aux collectivités territoriales se chiffraient à 19,8% des recettes budgétaires (recettes fiscales et non fiscales hors recettes en capital). Entre 2019 et 2021, les efforts budgétaires se sont poursuivis au profit des collectivités territoriales. A cet effet, les transferts budgétaires en pourcentage des recettes budgétaires se situeraient respectivement à 21,4% et plus de 26% entre 2020-2021. En somme, entre 2018 et 2021, les crédits décentralisés ou transferts budgétaires aux Collectivités Territoriales ont connu un taux d'accroissement annuel moyen de 40,3% tandis que les recettes budgétaires de l'Etat n'ont évolué que de 6,5% durant la même période.

#### 4.1.2 Situation financière des Collectivités Territoriales

178. Il n'existe pas, à ce stade, un système statistique complet pour la collecte des données financières des collectivités territoriales. Les données présentées ci-après proviennent de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) qui reçoit annuellement les données budgétaires des Collectivités. Toutefois, sur la période couverte (2016-2018), les données reçues par la DNTCP restent partielles, car elles ne concernent qu'en moyenne 67% des collectivités territoriales du Mali. Ce qui présente une limite objective dans l'analyse et l'interprétation des informations financières.

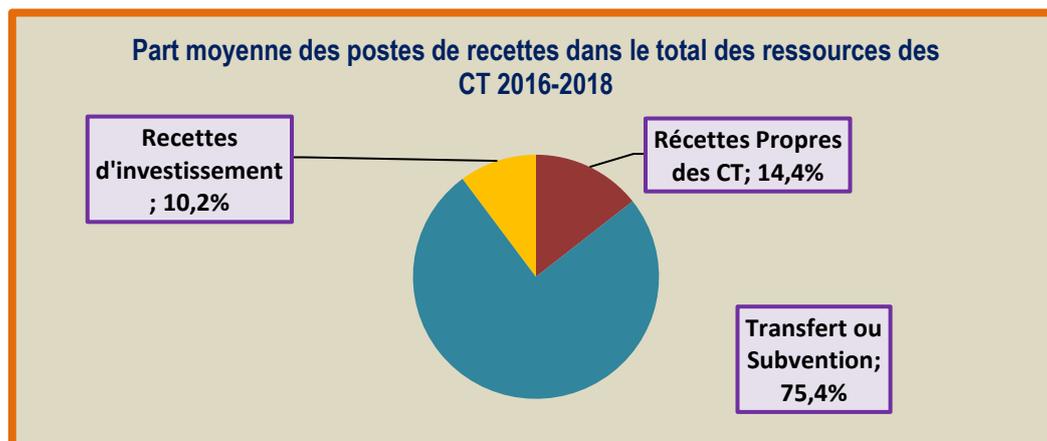
Tableau 25: Evolution des recettes et des dépenses des Collectivités territoriales (2016-2018), en millions FCFA

Rubriques	Réalizations			Taux de crois.
	2016	2017	2018	2016-2018
<b>Recettes</b>	<b>196 585</b>	<b>173 636</b>	<b>229 770</b>	<b>8,1%</b>
<b>Recettes Propres des CT dont :</b>	<b>27 921,1</b>	<b>24 413,3</b>	<b>34 196,7</b>	<b>10,7%</b>
Recettes Fiscales	22 251,4	19 914,8	28 304,1	12,8%
Recettes non Fiscales	4 810,3	4 304,5	5 640,4	8,3%
Autres recettes propres (à préciser)	859,4	194,0	252,1	-45,8%
<b>Transfert ou Subvention dont</b>	<b>150 377,2</b>	<b>132 209,0</b>	<b>169 315,5</b>	<b>6,1%</b>
Subvention de l'Etat	136 779,3	124 069,3	162 009,0	8,8%
Autres subventions (à préciser)	13 597,8	8 139,7	7 306,5	-26,7%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>18 286,4</b>	<b>17 014,1</b>	<b>26 257,4</b>	<b>19,8%</b>
<b>Dépenses</b>	<b>197 137</b>	<b>168 947</b>	<b>227 096</b>	<b>7,3%</b>
<b>Dépenses courantes dont :</b>	<b>176 139,8</b>	<b>153 549,0</b>	<b>200 025,4</b>	<b>6,6%</b>
Personnel	133 290,5	109 946,3	149 849,1	6,0%
Fonctionnement	42 849,3	43 602,7	50 176,2	8,2%
<b>Dépenses d'investissement dont :</b>	<b>20 996,9</b>	<b>15 397,8</b>	<b>27 070,2</b>	<b>13,5%</b>
Financement sur ressources propres	4 461,6	3 245,6	3 674,7	-9,2%
Financement sur subventions (Etat, PTF), Dons et emprunts	16 535,3	12 152,1	23 395,5	18,9%

**Source :** DNTCP, 2020

179. Sur la base des données fournies, l'on constate des efforts de mobilisation des recettes propres des collectivités territoriales qui ont augmenté en moyenne de 10,7%. Les transferts ou subventions accordés aux CT par l'Etat et d'autres institutions, constituant une part importante de leurs ressources (75,4%, figure 12 ci-dessous), ont aussi progressé de l'ordre de 6,1%. Il est à noter que la subvention de l'Etat reste la principale ressource des collectivités territoriales (figure 12).

**Figure 12 :** Part moyenne des postes de recettes dans le total des ressources des CT entre 2016-2018



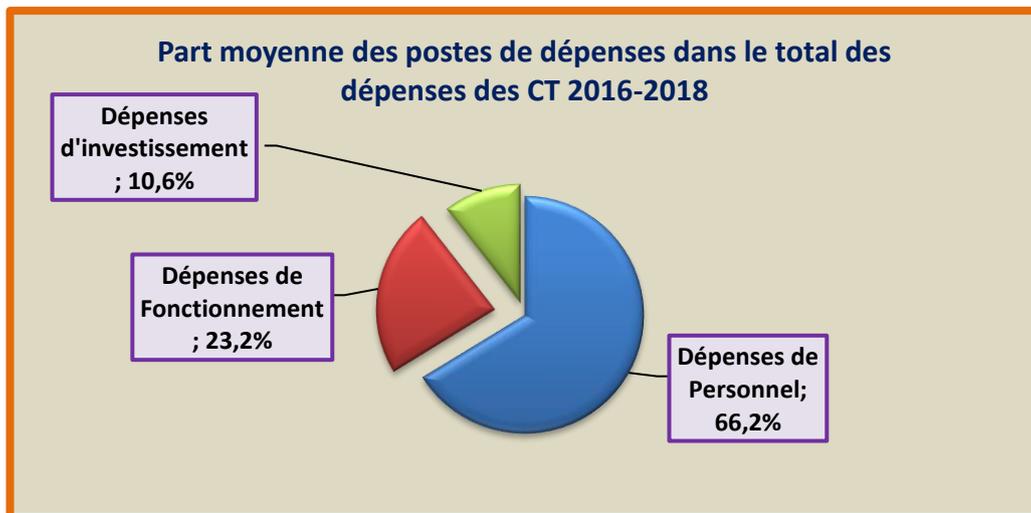
**Source :** DNTCP, 2020 ; nos calculs

180. Comparativement aux recettes, les dépenses totales semblent évoluer à un rythme plus faible, soit 7,3%. En considérant uniquement les dépenses d'investissement, celles-ci ont connu une forte

augmentation entre 2016-2018 d'environ 14%.

181. La décomposition des dépenses, illustrée par la figure 13, révèle une prédominance des dépenses courantes (89,4%), elles-mêmes dominées par les dépenses de personnel qui occupent environ 66,2% des dépenses totales. Les dépenses d'investissement ne représentent que 10,6% du total des dépenses sur la période couverte.

**Figure 13 : Part moyenne des postes de dépenses dans le total des dépenses des CT entre 2016-2018**



**Source :** DNTCP, nos calculs

## 4.2 Situation financière des Organismes de Sécurité Sociale

182. La sécurité sociale au Mali est gérée par trois organismes à savoir : (i) l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) ; (ii) la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) et (iii) la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM).

### 4.2.1 Institut National de Prévoyance Sociale

183. L'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) a été créé par la Loi n°61-59/AN-RM du 15 mai 1961 reprise et précisée par la Loi N° 96-004 du 26 janvier 1996. Il est érigé en Établissement Public à caractère Administratif (EPA). L'INPS a pour mission de gérer les régimes de protection sociale, en faveur des travailleurs salariés définis par le Code du travail.

184. Les régimes gérés par l'INPS se résument comme suit :

- la prévention et la réparation des Accidents du travail et des Maladies professionnelles (ATMP) ;
- les Prestations familiales (PF) ;
- l'Assurance Vieillesse, Invalidité et Décès.

Pour compléter ces régimes, la loi confie à l'Institut la gestion d'une action sanitaire et sociale.

185. Par ailleurs, la Loi N° 99-047 du 28 décembre 1999 a institué l'Assurance Volontaire pour permettre l'accès à la couverture sociale des membres des professions libérales, artisanales, commerciales et industrielles, ainsi que les travailleurs indépendants. Sa gestion est confiée à l'INPS.

186. L'INPS est un organisme gestionnaire délégué du régime de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) institué suivant la Loi n° 09-015 du 26 juin 2009. A ce titre, l'Institut est chargé de l'immatriculation des assurés, l'encaissement des cotisations et du règlement des factures des prestataires conventionnés.

187. Les ressources de l'INPS proviennent des cotisations assises sur l'ensemble des rémunérations pour le régime obligatoire des salariés, les revenus des placements, les prestations récupérées, les cotisations de l'assurance volontaire.

**Tableau 26** : Evolution des assurés et employeurs affiliés à l'INPS

RUBRIQUES	Réalizations			Prévisions			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre d'assurés</b>	328 916	317 191	332 403	334 099	346 639	359 614	372 233
<b>Nombre d'employeurs</b>	33 946	35 725	37 868	39 680	41 580	43 527	45 471

**Source :** INPS, 2021

➤ **Situation financière des branches gérées par l'INPS**

188. Depuis plusieurs années la branche Vieillesse, Invalidité et Décès cumule un déficit qui pourrait davantage se creuser dans les années à venir en dépit des multiples efforts en matière de recouvrement (cf. tableau 26). Cependant, ce déficit est comblé par les excédents des deux autres branches à savoir les prestations familiales (cf. tableau 24) et les Accidents de travail et Maladies professionnelles (cf. tableau 25).

189. Par ailleurs, cette situation est devenue plus problématique à la suite de l'adoption de la loi sur l'AMO qui a supprimé les ressources dédiées à la protection contre la maladie dont le volet prévention médicale reste entièrement à la charge de l'INPS.

190. Le déséquilibre quasi structurel du régime Vieillesse, Invalidité et Décès est lié aux causes ci-après :

- la forte augmentation du nombre des nouveaux pensionnés et le niveau de plus en plus élevé des rémunérations servant au calcul des droits ;
- les demandes croissantes des pensions anticipées ;
- les revalorisations périodiques des montants des pensions (dont la dernière date de janvier 2020) ;
- le transfert des contractuels dans le corps des fonctionnaires ;
- l'insuffisance de la maîtrise du fichier des bénéficiaires ;
- le volume très important des paiements en espèce et par chèques.

191. Pour remédier à cette situation, une étude actuarielle a été menée en 2017-2018 et des pistes de solutions ont été proposées dans le rapport final qui est disponible. Aussi, un projet d'identification biométrique est en cours. Il permettra d'identifier tous les vrais assurés et leurs ayants droits et d'assainir l'ensemble du fichier des bénéficiaires.

**Tableau 27** : Situation financière de la branche Prestations Familiales (Montant en milliards de FCFA)

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits Techniques	51	57	61	65	70	75	79
Charges Techniques	12	12	14	14	15	16	16
Résultats Techniques	39	44	47	51	55	59	63

*Source* : INPS, 2021

**Tableau 28** : Situation financière de la branche Accident du Travail et Maladies Professionnelles (Montant en milliards de FCFA)

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits Techniques	17	20	21	22	24	26	27
Charges Techniques	2	2	2	2	2	2	2
Résultats Techniques	16	18	19	20	22	24	25

*Source* : INPS, 2021

**Tableau 29** : Situation financière de la branche Vieillesse-Invalidité-Décès (Montant en milliards de FCFA)

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits Techniques	57	64	68	73	79	84	89
Charges Techniques	61	69	73	78	84	90	95
Résultats Techniques	-4	-5	-5	-5	-6	-6	-6

*Source* : INPS, 2021

**Tableau 30** : Situation financière de la branche Assurance volontaire (Montant en milliards de FCFA)

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits Techniques	0,21	0,08	0,19	0,30	0,89	0,92	0,91
Charges Techniques	0,03	0,01	0,00	0,04	0,06	0,10	0,15
Résultats Techniques	0,18	0,07	0,19	0,27	0,83	0,82	0,76

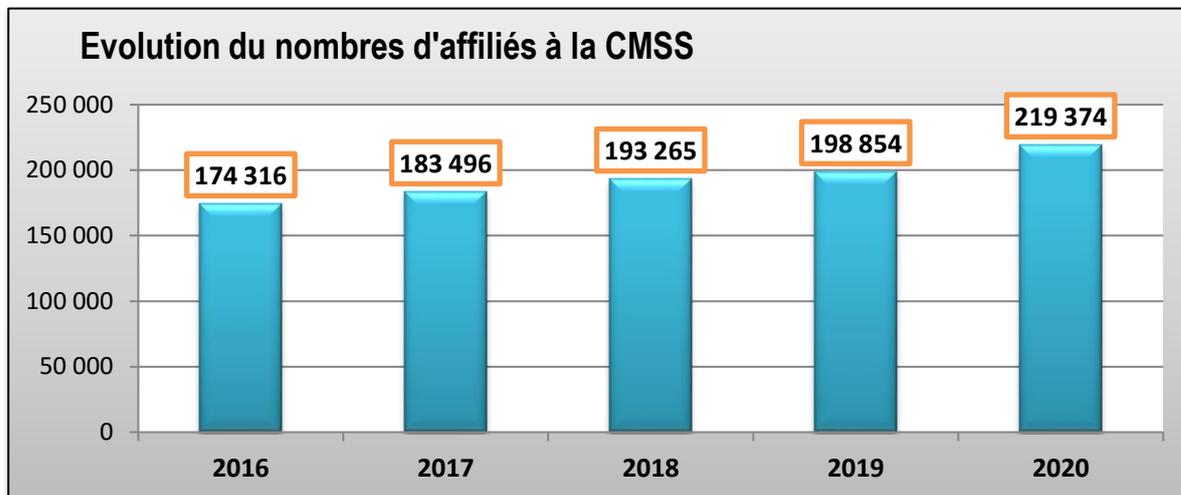
*Source* : INPS, 2021

#### 4.2.2 Caisse Malienne de Sécurité Sociale

192. Au regard de la loi n°10-029 du 29 juillet 2010, la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) a pour mission la gestion des régimes de pensions des fonctionnaires, des militaires, des députés et de tout autre régime ou branche que l'Etat lui confie.

193. L'effectif des pensionnés affiliés à la CMSS est passé de 183 496 personnes en 2016 à 219 374 personnes en 2020, soit un accroissement annuel moyen de 5,9%. Cet effectif émane du seul employeur à savoir l'Etat.

**Figure 14** : Evolution du nombre d'affiliés à la CMSS



**Source** : CMSS, 2021

**Tableau 31** : Evolution des affiliés de la CMSS par catégorie d'agents (chiffres en nombre de personnes)

Affiliés CMSS	Réalizations				
	2016	2017	2018	2019	2020
Pensionnés	51 233	54 012	56 484	56 618	58 574
Fonctionnaires de l'Etat	49 522	48 201	47 566	47 571	52 037
Fonctionnaires des collectivités	44 082	49 715	53 585	56 478	59 246
Militaires	29 332	31 421	35 485	38 045	49 517
Députés	147	147	145	142	0
<b>TOTAL</b>	<b>174 316</b>	<b>183 496</b>	<b>193 265</b>	<b>198 854</b>	<b>219 374</b>

**Source** : CMSS, 2021

194. Les ressources de la CMSS proviennent de la subvention de l'Etat, des cotisations et des intérêts créditeurs, des pénalités et autres produits de gestion courante. Le recouvrement des recettes de la caisse est passé de 94,67 milliards de FCFA en 2018 à 124,26 milliards de FCFA en 2020 soit une augmentation d'environ 14,6 % sur la période. Au titre de l'exercice budgétaire 2021, les ressources de la caisse sont évaluées à 162,42 milliards de FCFA. A moyen terme, il est attendu une mobilisation de ressources à hauteur de 178,66 milliards de FCFA en 2022, 196,53 milliards de FCFA en 2023 et 216,18 milliards de FCFA en 2024, soit en moyenne 10 % d'augmentation par an entre 2022 et 2024.

195. La subvention accordée par l'Etat a représenté près de 62% en 2018. Cette proportion a fléchi à 9,26% et 7,23% respectivement en 2019 et 2020 à la faveur de la réforme du régime des retraites qui a réévalué les taux de cotisation notamment de la part patronale ; d'où une amélioration substantielle des ressources propres de la caisse. Sur la période 2021-2024, la subvention de l'Etat

en faveur de la CMSS n'atteindrait pas 10% des ressources totales de la caisse selon les données collectées auprès des services de la CMSS (voir tableau ci-dessous).

196. Les perspectives indiquent une certaine stabilité dans le recouvrement des cotisations qui reste désormais la principale ressource de la caisse. Toutefois, la subvention de l'Etat reste toujours importante et témoigne la fragilité du régime de retraite géré par la CMSS.

197. Il est à noter que s'agissant d'un régime contributif fonctionnant par répartition, les cotisations sociales doivent constituer la première ressource financière, en lieu et place des subventions dont l'objectif est de combler un déséquilibre ponctuel. La situation actuelle indique qu'en l'absence d'une subvention de l'Etat, la CMSS court le risque de ne pas pouvoir tenir ses engagements sociaux. Il y'a de ce fait un besoin urgent de garantir l'autonomie financière de la CMSS permettant d'accomplir ses missions de protection sociale, en lieu et place de la subvention, qui du fait du déséquilibre de la branche des pensions reste désormais un poste de financement.

198. Les autres catégories de ressources de la CMSS (intérêts, pénalités et autres produits de gestion courante) ont été de l'ordre de 0,7 % en moyenne entre 2018 et 2020. Cette proportion devrait légèrement augmenter sur la période 2021-2024 en s'établissant à 1,2% du total des ressources de la CMSS.

Tableau 32: Evolution des ressources de la CMSS (en milliards de FCFA)

Nature des ressources	Réalizations			Prévisions			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cotisation	30,42	98,45	114,21	149,30	164,24	180,66	198,72
<b>Poids (sur le total)</b>	<b>32,1%</b>	<b>90,0%</b>	<b>91,9%</b>	<b>91,9%</b>	<b>91,9%</b>	<b>91,9%</b>	<b>91,9%</b>
Subvention (Etat)	61,95	9,26	7,23	7,44	8,18	9,00	9,90
<b>Poids</b>	<b>65,4%</b>	<b>8,5%</b>	<b>5,8%</b>	<b>4,6%</b>	<b>4,6%</b>	<b>4,6%</b>	<b>4,6%</b>
Pénalités	0,60	1,22	1,63	3,85	4,24	4,66	5,13
<b>Poids</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,3%</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,4%</b>
Intérêts créditeurs	0,08	0,10	0,04	0,10	0,11	0,12	0,13
<b>Poids</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>
Autres produits de gestion courante (indument perçus, frais DAO)	1,61	0,37	1,14	1,73	1,90	2,09	2,30
<b>Poids</b>	<b>1,7%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,9%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,1%</b>
<b>Total</b>	<b>94,67</b>	<b>109,41</b>	<b>124,26</b>	<b>162,42</b>	<b>178,66</b>	<b>196,53</b>	<b>216,18</b>

Source : CMSS, 2021 ; nos calculs

199. Il faut aussi noter que depuis 2018, la situation financière de la CMSS ne cesse de s'améliorer comme en témoignent les résultats financiers excédentaires obtenus (voir tableau 30). Cette tendance devrait se poursuivre sur la période 2021-2024 à la faveur de la réforme relative au code des pensions qui a porté entre autres sur :

- l'augmentation du taux des cotisations patronales qui passe de 8 % à 13% pour les fonctionnaires et militaires ;

- l'augmentation du taux de cotisations salariales des parlementaires de 8% à 12% ;
- l'élargissement de l'assiette des cotisations des fonctionnaires et des militaires à l'ensemble de la rémunération y compris les primes et indemnités.

**Tableau 33 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CMSS (en milliers FCFA)**

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits	106 768 371	113 877 133	125 264 846	137 791 331	151 570 464	166 727 510	183 400 261
Charges	106 353 791	107 220 323	117 942 355	129 736 591	142 710 250	156 981 275	172 679 402
<b>Résultat</b>	<b>414 580</b>	<b>6 656 810</b>	<b>7 322 491</b>	<b>8 054 740</b>	<b>8 860 214</b>	<b>9 746 236</b>	<b>10 720 859</b>

Source : CMSS, 2021

#### 4.2.3 Caisse Nationale d'Assurance Maladie

200. La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) a été créée par la loi n°09- 010 du 26 juin 2009. Elle est érigée en Établissement Public à caractère Administratif (EPA). La CANAM a pour mission la gestion du régime d'Assurance Maladie Obligatoire institué par la loi n°09-015 du 26 juin 2009.

A ce titre, elle est chargée de :

- l'encaissement des cotisations du régime Maladie Obligatoire ;
- l'immatriculation des employeurs et des assurés et la mise en jour des droits des bénéficiaires ;
- l'allocation aux organismes gestionnaires délégués des dotations de gestion couvrant leurs dépenses techniques et de gestion courante ;
- la passation des conventions avec les formations de soins et le suivi de leur déroulement ;
- l'appui aux organismes gestionnaires délégués et le contrôle de leurs activités ;
- le contrôle de la validité des prestations soumises à la prise en charge de l'Assurance Maladie Obligatoire ;
- l'établissement des statistiques de l'Assurance Maladie Obligatoire ;
- la consolidation des comptes des organismes gestionnaires délégués.

201. L'effectif des assurés affiliés à la CANAM est passé de 1 430 099 personnes en 2018 à 1 718 521 personnes en 2020, soit un accroissement annuel moyen de 10 %. Sur la même période, le nombre d'employeurs affiliés à la CANAM a augmenté en moyenne de 3 % passant de 31 083 employeurs en 2018 à 33 083 en 2020, représentant une évolution de 3% en moyenne par an.

**Tableau 34** : Evolution des assurés et employeurs affiliés à la CANAM entre 2018-2024

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre d'assurés</b>	1 430 099	1 634 188	1 718 521	1 818 521	1 918 521	2 018 521	2 118 521
<b>Nombre d'employeurs</b>	31 083	32 083	33 083	34 083	35 083	36 083	37 083

Source : CANAM, 2021

202. La constante progression du nombre d'assurés et d'employeurs est due aux différentes campagnes de sensibilisation, d'information et d'audiovisuelle qui ont été réalisées. La poursuite de

ces différentes actions permettra en perspective de maintenir le rythme d'augmentation des affiliés de la CANAM tant du côté des employeurs que celui des assurés.

**Tableau 35 :** Evolution des ressources de la CANAM en 2018-2024 (en millions de FCFA)

Nature de ressources	Réalizations			Prévisions			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Cotisations</b>	54 737	60 490	65 672	73 156	81 935	91 767	102 779
<b>Subventions (Etat)</b>	0	0	0	0	ND	ND	ND
<b>Autres ressources<sup>4</sup></b>	1 840	5 713	1 569	1 907	2 136	2 392	2 679
<b>Total</b>	<b>56 578</b>	<b>66 203</b>	<b>67 241</b>	<b>75 063</b>	<b>84 071</b>	<b>94 159</b>	<b>105 458</b>

**Source :** CANAM, 2021

203. Les ressources de la CANAM sont constituées d'une part des cotisations AMO recouvrées par les organismes gestionnaires délégués que sont l'INPS et la CMSS et d'autre part de recettes diverses (autres produits techniques, recettes de production, subvention d'exploitation, intérêt et dividendes reçus). Elles ont progressé en moyenne par an de 9% entre 2018 et 2020. Les prévisions de ressources progresseraient en moyenne annuelle de 12% entre 2021-2024.

**Tableau 36 :** Evolution des produits, charges et résultat net de la CANAM sur 2018-2020 (en millions de FCFA)

Rubriques	Réalizations		
	2018	2019	2020
Produits	56 578	66 203	67 241
Charges	56 251	63 311	62 561
<b>Résultat</b>	<b>327</b>	<b>2 892</b>	<b>4 680</b>

**Source :** CANAM, 2021

204. Les charges de la CANAM regroupent :

- les dépenses techniques relatives au paiement des prestations de soins de l'assurance maladie obligatoire au bénéfice des assurés et de leurs ayants droit ainsi qu'aux autres dépenses techniques couvertes par la mission de la CANAM ;
- les dépenses d'investissement et d'équipement indispensables à la mise en œuvre du programme d'activités de la CANAM ;
- les dépenses courantes essentiellement constituées de frais de personnel et de fonctionnement.

205. De 2018 à 2019, les dépenses ont augmenté de 12,6% environ avant de connaître une baisse en 2020 consécutivement au report pour 2021 des acquisitions de moyens logistiques pour la réalisation des missions, de stations d'enrôlement et la réalisation de l'étude architecturale du siège de la CANAM. L'analyse de la situation financière de la CANAM indique un résultat excédentaire en constante augmentation sur la période 2018-2020.

---

<sup>4</sup> Recettes de production, intérêts et dividendes reçus, produits exceptionnels.

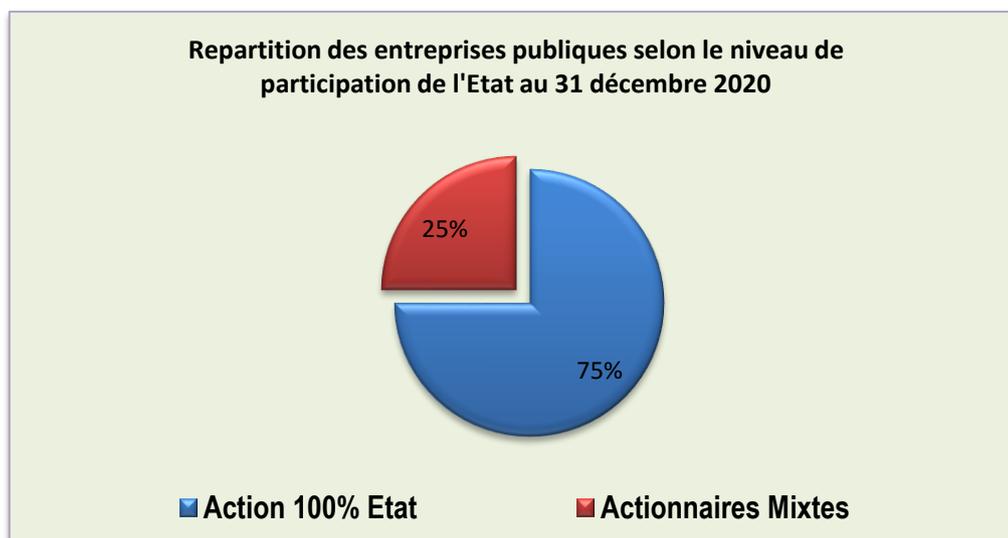
### 4.3 Eléments d'informations sur les Entreprises Publiques

206. Selon les données de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat, à la date du 31 décembre 2020, l'Etat du Mali détient des participations financières dans quarante-sept (47) entreprises de divers domaines d'intervention. Son portefeuille est évalué en 2020 à 142,916 milliards de FCFA contre 137,427 milliards de FCFA en 2019 et 136,735 milliards de FCFA en 2018.

207. Parmi les 47 entreprises où l'Etat détient une participation financière en 2020, on note vingt (20) établissements ou entreprises dont les actions sont soit détenues exclusivement par l'Etat (sociétés ou entreprises étatiques), soit au moins à 50% détenus par l'Etat ; ce qui leur confère le statut d'entreprises publiques.

208. Ainsi, 75 % des établissements publics répertoriés sont entièrement détenus par l'Etat, soit un total de 15 établissements. L'Etat du Mali partage les actions avec d'autres acteurs dans 25 % des entreprises publiques tout en restant l'actionnaire majoritaire.

**Figure 15:** Actionnariat de l'Etat dans les entreprises publiques au 31 décembre 2020



**Source :** DGABE, 2021 ; nos calculs

209. L'analyse selon le statut juridique des entreprises publiques indique que la majorité (soit 8 entreprises ou 40 %) constitue des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC). Les Sociétés d'Etat (SE) représentent 35% (7 entreprises) tandis que les Sociétés Anonymes (SA) sont au nombre de cinq (05) entreprises (soit 25%) du total des entreprises publiques au Mali. (Voir figure ci-dessous).

**Figure 16:** Répartition des entreprises publiques selon le statut juridique



*Source : DGABE, 2021 ; nos calculs*

210. Trois principaux secteurs d'activités concentrent à eux seuls l'ensemble des entreprises publiques à savoir : (i) industrie et secteur rural ; (ii) mines, eau et énergies et (iii) services et télécom. Cependant, elles sont plus nombreuses dans le domaine des services et télécom où l'on dénombre 13 entreprises, soit 65% du total des entreprises publiques. Cinq (05) autres entreprises publiques, soit 25%, opèrent dans le domaine de l'industrie et du monde rural (voir tableau ci-après).

**Tableau 37: Répartition des entreprises publiques par secteur d'activités**

Secteur d'activités	Nombre	Pourcentage
Industrie et Secteur Rural	5	25%
Mines, Eau et Energie	2	10%
Services et Télécom	13	65%
<b>Total général</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>

*Source : DGABE, 2021 ; nos calculs.*

**ANNEXES :**

## ANNEXE 1 : TOFE PREVISIONNEL 2021 -2024

	2021	2022	2023	2024
	LFI	Proj.	Proj.	Proj.
<b>RECETTES, DONNS</b>	<b>2 148,8</b>	<b>2 266,2</b>	<b>2 514,5</b>	<b>2 717,9</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>1 947,3</b>	<b>2 076,2</b>	<b>2 296,5</b>	<b>2 518,9</b>
<b>Recettes budgétaires</b>	<b>1 767,8</b>	<b>1 890,4</b>	<b>2 104,1</b>	<b>2 319,8</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>1 630,1</b>	<b>1 797,1</b>	<b>1 997,3</b>	<b>2 201,2</b>
impôts directs	474,3	522,4	583,1	649,3
impôts indirects	1 155,8	1 274,7	1 414,3	1 551,9
TVA	665,8	712,0	779,7	863,1
TVA intérieur	268,4	282,4	309,2	342,3
TVA sur importation	397,4	429,6	470,5	520,8
Taxes intérieures sur produits pétroliers	52,5	49,0	53,0	57,0
Taxes sur les importations (DD et taxes)	206,2	241,5	264,8	288,7
Autres droits et taxes	334,2	378,1	425,6	454,9
Remboursement exonérations	-7,7	-7,7	-7,7	-7,7
Remboursement crédit TVA	-95,3	-98,2	-101,1	-104,1
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>137,7</b>	<b>93,2</b>	<b>106,8</b>	<b>118,6</b>
<b>Recettes fds. spéc. et budg. ann.</b>	<b>179,6</b>	<b>185,9</b>	<b>192,4</b>	<b>199,1</b>
<i>dont recettes des budgets annexes</i>	<i>8,1</i>	<i>11,2</i>	<i>11,5</i>	<i>11,9</i>
<b>Dons</b>	<b>201,5</b>	<b>190,0</b>	<b>218,0</b>	<b>199,0</b>
Projets	155,6	101,0	109,4	118,0
Budgétaires	42,3	79,0	97,4	72,0
Appui budgétaire	3,6	10,0	11,2	9,0
fonds de concours («Covid-19»)				
<b>Dépenses Totales, Prêts Nets</b>	<b>2 740,9</b>	<b>2 780,3</b>	<b>2 935,1</b>	<b>3 113,3</b>
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>2 566,5</b>	<b>2 599,4</b>	<b>2 747,5</b>	<b>2 918,1</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>1 679,6</b>	<b>1 756,0</b>	<b>1 849,7</b>	<b>1 934,3</b>
<b>Personnel</b>	<b>758,0</b>	<b>833,0</b>	<b>903,0</b>	<b>968,0</b>
Fonctionnaires Etat	541,6	574,5	622,9	667,6
Fonctionnaires Collectivités	216,5	258,4	280,2	300,3
<b>Biens et Services</b>	<b>405,9</b>	<b>428,1</b>	<b>409,3</b>	<b>409,6</b>
Matériel	159,5	162,7	165,9	169,3
Communication - énergie	48,7	49,7	50,7	51,7
Déplacements et transports	60,3	61,5	62,8	64,0
Elections	30,8	45,0	20,0	20,0
Autres dépenses sur biens et services	106,5	109,1	109,9	104,6
<b>Transferts et subventions</b>	<b>374,6</b>	<b>360,0</b>	<b>393,0</b>	<b>413,9</b>
Bourses	17,9	11,2	18,3	11,4
Filet social	10,0	10,0	10,0	10,0
Subventions EDM	30,0	30,0	30,0	30,0
Intrants agricoles	21,1	22,0	22,0	22,0
Plans sociaux (Restructuration des Ent. Pub)	2,0	2,0	2,0	2,0
Autres transferts et subventions	293,6	284,8	310,7	338,5
<b>Intérêts dus</b>	<b>141,2</b>	<b>135,0</b>	<b>144,3</b>	<b>142,8</b>
Dette intérieure	107,5	92,8	99,3	98,2
Dette extérieure	33,7	42,2	45,1	44,6
<b>Dépenses en capital</b>	<b>886,8</b>	<b>843,4</b>	<b>897,8</b>	<b>983,8</b>
Financement extérieur	347,8	298,3	308,8	334,7
Financement domestique	539,0	545,0	589,0	649,1
<b>Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes</b>	<b>179,6</b>	<b>185,9</b>	<b>192,4</b>	<b>199,1</b>
<i>dont dépenses des budgets annexes</i>	<i>8,1</i>	<i>11,2</i>	<i>11,5</i>	<i>11,9</i>
<b>Prêts Nets</b>	<b>-5,1</b>	<b>-5,0</b>	<b>-4,8</b>	<b>-3,9</b>

**ANNEXE 1 : TOFE PREVISIONNEL 2021 -2024 (suite)**

	2021 LFI	2022 Proj.	2023 Proj.	2024 Proj.
<b>Déficit (base ordonnancement)</b>				
Dons exclus	-793,6	-704,1	-638,6	-594,4
Dons inclus	-592,1	-514,1	-420,6	-395,4
<b>Ajustement base caisse</b>	<b>22,0</b>	<b>22,0</b>	<b>22,0</b>	<b>22,0</b>
<b>Déficit (base Caisse)</b>				
Dons exclus	-771,6	-682,1	-616,6	-572,4
Dons inclus	-570,1	-492,1	-398,6	-373,4
<b>Solde budgétaire de base</b>	<b>-445,8</b>	<b>-405,7</b>	<b>-329,7</b>	<b>-259,7</b>
<b>Solde budgétaire de base corrigé des Dons budgétaires et ressources PPTE</b>	<b>-394,5</b>	<b>-317,5</b>	<b>-223,6</b>	<b>-179,4</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>570,1</b>	<b>-386,4</b>	<b>-485,2</b>	<b>-258,8</b>
<b>Financement extérieur (net)</b>	<b>63,3</b>	<b>172,0</b>	<b>164,0</b>	<b>181,2</b>
Emprunts	191,5	327,3	337,2	367,7
Projets	188,6	187,3	188,2	207,7
Prêts budgétaires	2,9	140,0	149,0	160,0
Amortissement	-137,2	-164,6	-182,0	-194,8
Annulation de la dette (PPTE)	9,0	9,3	8,8	8,3
<b>Financement intérieur (net)</b>	<b>506,8</b>	<b>-558,5</b>	<b>-649,2</b>	<b>-439,9</b>
<i>dont remboursement bons et obligations du trésor</i>	-392,9	-506,2	-573,9	-357,6
<b>Ecart de financement (+ = besoin de financement)</b>	<b>0,0</b>	<b>878,5</b>	<b>883,8</b>	<b>632,2</b>

Source : DGB, 2021

**ANNEXE 2 : INDICATEURS BUDGETAIRES**

	2021 LFI	2022 Proj.	2023 Proj.	2024 Proj.
<b>P.I.B. (Importé des Comptes Nationaux)</b>	<b>10 704,0</b>	<b>11 354,4</b>	<b>12 144,3</b>	<b>12 982,6</b>
Recettes budgétaires (% PIB)	16,5%	16,6%	17,3%	17,9%
Recettes totales (% PIB)	18,2%	18,3%	18,9%	19,4%
Recettes fiscales (% PIB)	15,2%	15,8%	16,4%	17,0%
Recettes non fiscales (% PIB)	1,3%	0,8%	0,9%	0,9%
Dons / (% PIB)	1,9%	1,7%	1,8%	1,5%
Dépenses totales et prêts nets (% PIB)	25,6%	24,5%	24,2%	24,0%
Dépenses budgétaires (% PIB)	24,0%	22,9%	22,6%	22,5%
Dépenses courantes (% PIB)	15,7%	15,5%	15,2%	14,9%
Dépenses en capital (% PIB)	8,3%	7,4%	7,4%	7,6%
Dépenses PPTE (% PIB)	2,0%	2,3%	2,3%	2,3%
Solde global (base engagement) dons inclus (%PIB) 1/	-5,5%	-4,5%	-3,5%	-3,0%
Solde global (base engagement) dons exclus (%PIB)	-7,4%	-6,2%	-5,3%	-4,6%
Solde global (base caisse) dons inclus (%PIB) 1/	-5,3%	-4,3%	-3,3%	-2,9%
Solde global (base caisse) dons exclus (%PIB)	-7,2%	-6,0%	-5,1%	-4,4%
Solde budgétaire de base (%PIB)	-4,2%	-3,6%	-2,7%	-2,0%
Solde budgétaire de base hors PPTE (en %PIB)	-3,7%	-2,8%	-1,8%	-1,4%
Solde budgétaire de base hors PPTE et hors intérêts (%PIB)	-2,8%	-2,3%	-1,5%	-0,8%
Solde primaire, dons inclus (%PIB) 3/	-6,1%	-5,0%	-4,1%	-3,5%
Solde primaire de base (%PIB) 4/	-2,8%	-2,4%	-1,5%	-0,9%
Epargne publique (propre) (%PIB) 5/	0,8%	1,2%	2,1%	3,0%
Epargne publique nationale (%PIB) 6/	2,4%	2,5%	3,5%	4,2%
Assistance budgétaire (%PIB)	0,5%	2,0%	2,1%	1,9%
Masse salariale /Recettes fiscales	46,5%	46,4%	45,2%	44,0%
Equipement-Investissement (financem. intér.)/ Recettes fiscales	33,1%	30,3%	29,5%	29,5%
Dépenses Courantes hors PPTE/PIB	13,7%	13,2%	12,9%	12,6%
Masse salariale hors PPTE /Recettes fiscales	33,2%	32,0%	31,2%	30,3%
Equipement-Investissement hors PPTE/Recettes fiscales	33,1%	30,3%	29,5%	29,5%
Masse salariale / (% PIB)	7,1%	7,3%	7,4%	7,5%
Intérêts / (% PIB)	1,3%	1,2%	1,2%	1,1%
Solde primaire, hors dons (% PIB)	-6,1%	-5,0%	-4,1%	-3,5%
Ratio dépenses courantes/Dépenses budgétaires	65,4%	67,6%	67,3%	66,3%
Ratio dépenses en capital/Dépenses budgétaires	34,6%	32,4%	32,7%	33,7%

Source : DGB, 2021

**ANNEXE 3 : Allocations budgétaires par axe, par fonction et par groupe (en milliards de FCFA), 2021-2024**

<b>AXES/FONCTIONS/GROUPES</b>	<b>2021 LFI</b>	<b>2022 Proj.</b>	<b>2022 Proj.</b>	<b>2024 Proj.</b>	<b>Moyenne 2022-2024</b>
<b>Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance</b>	<b>601,4</b>	<b>608,3</b>	<b>618,8</b>	<b>649,8</b>	<b>625,6</b>
<b>Services généraux des administrations publiques</b>	<b>567,5</b>	<b>572,4</b>	<b>580,6</b>	<b>608,9</b>	<b>587,3</b>
Fonctionnement organes exécutifs & législatifs, affaires financières & fiscales, affaires étrangères	237,3	237,2	251,9	265,2	251,4
Services généraux	64,0	59,7	61,1	62,6	61,1
Recherche fondamentale	0,7	0,7	0,8	0,9	0,8
Recherche-développement concernant des services généraux des administrations publiques	2,6	2,2	2,3	2,5	2,3
Services généraux des administrations publiques n.c.a.	240,0	248,8	238,3	247,1	244,7
Transferts de caractère général entre administrations publiques	22,9	23,9	26,3	30,6	26,9
<b>Ordre et sécurité publics</b>	<b>33,9</b>	<b>35,9</b>	<b>38,2</b>	<b>40,9</b>	<b>38,4</b>
Tribunaux	27,8	29,5	31,6	33,9	31,6
Administration pénitentiaire	6,1	6,4	6,7	7,0	6,7
<b>Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble</b>	<b>440,0</b>	<b>484,7</b>	<b>511,2</b>	<b>541,0</b>	<b>512,3</b>
<b>Défense</b>	<b>309,7</b>	<b>340,3</b>	<b>357,9</b>	<b>377,5</b>	<b>358,6</b>
Défense militaire	99,5	109,9	113,8	117,8	113,9
Défense civile	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche-développement concernant la défense	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Défense n.c.a.	210,1	230,2	243,9	259,5	244,5
<b>Ordre et sécurité publics</b>	<b>130,3</b>	<b>144,4</b>	<b>153,3</b>	<b>163,5</b>	<b>153,7</b>
Services de police	63,3	69,9	75,7	81,2	75,6
Services de protection civile	22,0	25,2	26,7	28,6	26,8
Ordre et sécurité publics n.c.a.	45,0	49,3	51,0	53,7	51,3
<b>Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie</b>	<b>809,1</b>	<b>774,7</b>	<b>827,1</b>	<b>892,3</b>	<b>831,4</b>
<b>Affaires économiques</b>	<b>716,5</b>	<b>691,2</b>	<b>738,2</b>	<b>796,7</b>	<b>742,1</b>
Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi	33,5	34,7	39,7	41,6	38,6
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	363,5	354,6	378,7	412,1	381,8
Combustibles et énergie	66,2	55,9	59,0	63,3	59,4

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2021 LFI	2022 Proj.	2022 Proj.	2024 Proj.	Moyenne 2022-2024
Industries extractives et manufacturières, construction	24,8	22,6	24,2	26,7	24,5
Transports	152,3	142,0	151,5	165,4	152,9
Communications	11,9	13,3	15,3	16,7	15,1
Autres branches d'activité	10,2	13,1	13,6	14,3	13,7
Recherche-développement concernant les affaires économiques	4,1	3,8	4,3	4,7	4,3
Affaires économiques n.c.a.	50,0	51,3	51,9	52,0	51,7
<b>Logement et équipements collectifs</b>	<b>79,6</b>	<b>70,2</b>	<b>74,3</b>	<b>80,0</b>	<b>74,8</b>
Logement	5,2	4,4	4,9	5,2	4,8
Équipements collectifs	7,8	7,7	8,0	8,4	8,1
Alimentation en eau	54,1	44,2	45,7	49,7	46,5
Recherche-développement dans le domaine du logement et des équipements collectifs	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Logement et équipements collectifs n.c.a ;	12,6	13,8	15,7	16,6	15,4
<b>Loisirs, culture et culte</b>	<b>13,0</b>	<b>13,3</b>	<b>14,5</b>	<b>15,6</b>	<b>14,5</b>
Services culturels	6,0	5,9	6,5	7,1	6,5
Loisirs, culture et culte n.c.a.	7,0	7,4	8,0	8,5	8,0
<b>Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique</b>	<b>57,9</b>	<b>56,0</b>	<b>59,4</b>	<b>65,0</b>	<b>60,1</b>
<b>Protection de l'environnement</b>	<b>57,9</b>	<b>56,0</b>	<b>59,4</b>	<b>65,0</b>	<b>60,1</b>
Gestion des déchets	6,2	8,9	9,1	9,4	9,2
Gestion des eaux usées	1,9	1,9	2,2	2,6	2,2
Lutte contre la pollution	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Préservation de la diversité biologique et protection de la nature	29,5	27,6	29,7	33,0	30,1
Protection de l'environnement n.c.a.	20,3	17,5	18,2	19,9	18,6
<b>Développement du capital humain</b>	<b>726,9</b>	<b>756,4</b>	<b>808,9</b>	<b>856,0</b>	<b>807,1</b>
<b>Santé</b>	<b>150,5</b>	<b>153,8</b>	<b>166,8</b>	<b>176,7</b>	<b>165,8</b>
Produits, appareils et matériaux médicaux	1,1	1,1	1,2	1,3	1,2
Services ambulatoires	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Services hospitaliers	41,5	38,3	43,0	45,9	42,4

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2021 LFI	2022 Proj.	2022 Proj.	2024 Proj.	Moyenne 2022-2024
Services de santé publique	45,7	47,8	49,8	51,5	49,7
Recherche-développement dans le domaine de la santé	3,7	3,8	4,4	4,7	4,3
Santé n.c.a.	58,3	62,6	68,2	73,0	67,9
<b>Loisirs, culture et culte</b>	<b>7,9</b>	<b>7,7</b>	<b>8,1</b>	<b>8,6</b>	<b>8,2</b>
Services récréatifs et sportifs	7,6	7,4	7,8	8,2	7,8
Culte et autres services communautaires	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
<b>Enseignement</b>	<b>469,4</b>	<b>496,7</b>	<b>530,3</b>	<b>561,2</b>	<b>529,4</b>
Enseignement préélémentaire et primaire	186,5	206,2	223,1	237,7	222,3
Enseignement secondaire	144,0	156,8	166,8	178,4	167,3
Enseignement supérieur	70,0	65,2	68,3	69,9	67,8
Enseignement non défini par niveau	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4
Services annexes à l'enseignement	6,9	7,1	7,2	7,4	7,2
Recherche-développement dans le domaine de l'enseignement	11,4	9,6	9,9	10,3	9,9
Enseignement n.c.a.	49,2	50,7	53,7	56,0	53,5
<b>Protection sociale</b>	<b>99,0</b>	<b>98,2</b>	<b>103,6</b>	<b>109,5</b>	<b>103,8</b>
Maladie et invalidité	1,7	1,9	2,4	2,6	2,3
Vieillesse	44,4	44,9	47,3	48,2	46,8
Famille et enfants	5,8	5,6	6,0	6,5	6,0
Exclusion sociale n.c.a.	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Recherche-développement dans le domaine de la protection sociale	1,1	1,1	1,2	1,4	1,2
Protection sociale n.c.a.	45,7	44,5	46,5	50,6	47,2
<b>Opération concernant la dette publique</b>	<b>172,8</b>	<b>167,1</b>	<b>176,5</b>	<b>175,1</b>	<b>172,9</b>
<b>Total Général</b>	<b>2 808,1</b>	<b>2 847,2</b>	<b>3 001,9</b>	<b>3 179,2</b>	<b>3 009,4</b>

Source : DGB, 2021

**ANNEXE 4 : Ratios globaux par axe, par fonction et par groupe (en pourcentage des dépenses totales), 2021-2024**

<b>AXES/FONCTIONS/GROUPES</b>	<b>2021 LFI</b>	<b>2022 Proj.</b>	<b>2023 Proj.</b>	<b>2024 Proj.</b>	<b>Poids Moyen 2022-2024</b>
<b>Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance</b>	<b>21,4%</b>	<b>21,4%</b>	<b>20,6%</b>	<b>20,4%</b>	<b>20,8%</b>
<b>Services généraux des administrations publiques</b>	<b>20,2%</b>	<b>20,1%</b>	<b>19,3%</b>	<b>19,2%</b>	<b>19,5%</b>
Fonctionnent organes exécutifs & législatifs, affaires financières & fiscales, affaires étrangères	8,4%	8,3%	8,4%	8,3%	8,4%
Services généraux	2,3%	2,1%	2,0%	2,0%	2,0%
Recherche fondamentale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Recherche-développement concernant des services généraux des administrations publiques	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Services généraux des administrations publiques n.c.a.	8,5%	8,7%	7,9%	7,8%	8,1%
Transferts de caractère général entre administrations publiques	0,8%	0,8%	0,9%	1,0%	0,9%
<b>Ordre et sécurité publics</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,3%</b>
Tribunaux	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%	1,1%
Administration pénitentiaire	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
<b>Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble</b>	<b>15,7%</b>	<b>17,0%</b>	<b>17,0%</b>	<b>17,0%</b>	<b>17,0%</b>
<b>Défense</b>	<b>11,0%</b>	<b>12,0%</b>	<b>11,9%</b>	<b>11,9%</b>	<b>11,9%</b>
Défense militaire	3,5%	3,9%	3,8%	3,7%	3,8%
Défense civile	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Recherche-développement concernant la défense	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Défense n.c.a.	7,5%	8,1%	8,1%	8,2%	8,1%
<b>Ordre et sécurité publics</b>	<b>4,6%</b>	<b>5,1%</b>	<b>5,1%</b>	<b>5,1%</b>	<b>5,1%</b>
Services de police	2,3%	2,5%	2,5%	2,6%	2,5%
Services de protection civile	0,8%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
Ordre et sécurité publics n.c.a.	1,6%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%
<b>Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie</b>	<b>28,8%</b>	<b>27,2%</b>	<b>27,6%</b>	<b>28,1%</b>	<b>27,6%</b>
<b>Affaires économiques</b>	<b>25,5%</b>	<b>24,3%</b>	<b>24,6%</b>	<b>25,1%</b>	<b>24,6%</b>
Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi	1,2%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	12,9%	12,5%	12,6%	13,0%	12,7%
Combustibles et énergie	2,4%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%

<b>AXES/FONCTIONS/GROUPES</b>	<b>2021 LFI</b>	<b>2022 Proj.</b>	<b>2023 Proj.</b>	<b>2024 Proj.</b>	<b>Poids Moyen 2022-2024</b>
Industries extractives et manufacturières, construction	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
Transports	5,4%	5,0%	5,0%	5,2%	5,1%
Communications	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Autres branches d'activité	0,4%	0,5%	0,5%	0,4%	0,5%
Recherche-développement concernant les affaires économiques	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Affaires économiques n.c.a.	1,8%	1,8%	1,7%	1,6%	1,7%
<b>Logement et équipements collectifs</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,5%</b>
Logement	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Équipements collectifs	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Alimentation en eau	1,9%	1,6%	1,5%	1,6%	1,5%
Recherche-développement dans le domaine du logement et des équipements collectifs	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Logement et équipements collectifs n.c.a ;	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
<b>Loisirs, culture et culte</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,5%</b>
Services culturels	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Loisirs, culture et culte n.c.a.	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
<b>Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>
<b>Protection de l'environnement</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>
Gestion des déchets	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Gestion des eaux usées	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Lutte contre la pollution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Préservation de la diversité biologique et protection de la nature	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Protection de l'environnement n.c.a.	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%
<b>Développement du capital humain</b>	<b>25,9%</b>	<b>26,6%</b>	<b>26,9%</b>	<b>26,9%</b>	<b>26,8%</b>
<b>Santé</b>	<b>5,4%</b>	<b>5,4%</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,5%</b>
Produits, appareils et matériaux médicaux	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Services ambulatoires	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Services hospitaliers	1,5%	1,3%	1,4%	1,4%	1,4%

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2021 LFI	2022 Proj.	2023 Proj.	2024 Proj.	Poids Moyen 2022-2024
Services de santé publique	1,6%	1,7%	1,7%	1,6%	1,7%
Recherche-développement dans le domaine de la santé	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Santé n.c.a.	2,1%	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%
<b>Loisirs, culture et culte</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>
Services récréatifs et sportifs	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Culte et autres services communautaires	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Enseignement</b>	<b>16,7%</b>	<b>17,4%</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,6%</b>
Enseignement préélémentaire et primaire	6,6%	7,2%	7,4%	7,5%	7,4%
Enseignement secondaire	5,1%	5,5%	5,6%	5,6%	5,6%
Enseignement supérieur	2,5%	2,3%	2,3%	2,2%	2,3%
Enseignement non défini par niveau	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Services annexes à l'enseignement	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Recherche-développement dans le domaine de l'enseignement	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Enseignement n.c.a.	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
<b>Protection sociale</b>	<b>3,5%</b>	<b>3,4%</b>	<b>3,5%</b>	<b>3,4%</b>	<b>3,4%</b>
Maladie et invalidité	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Vieillesse	1,6%	1,6%	1,6%	1,5%	1,6%
Famille et enfants	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Exclusion sociale n.c.a.	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Recherche-développement dans le domaine de la protection sociale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Protection sociale n.c.a.	1,6%	1,6%	1,5%	1,6%	1,6%
<b>Opération concernant la dette publique</b>	<b>6,2%</b>	<b>5,9%</b>	<b>5,9%</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,8%</b>
<b>Total Général</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : DGB, 2021

**ANNEXE 5 : Liste des Entreprises Publiques (capital entièrement ou majoritairement détenu par l'Etat du Mali)**

N°	Sociétés	Statut	Domaines d'intervention	Activité principale	Capital	Part de l'Etat	%	Statut/Part
1	Aéroports du Mali	EPIC	Services et Télécom	Transport	1 652 926 815	1 652 926 815	100	Etatique
2	Agence d'Aménagement des Terres et Fourniture de l'Eau d'Irrigation	EPIC	Industrie et Secteur Rural	Aménagement des terres agricoles			100	Etatique
3	Agence de Cessions Immobilières	SA	Services et Télécom	Immobilier	50 000 000	25 000 000	50	Mixte
4	Agence de Gestion du Marché Central à Poisson de Bamako	EPIC	Services et Télécom	Pêche			100	Etatique
5	Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones Industrielles	SA	Services et Télécom	Immobilier	10 000 000	5 990 000	59,9	Mixte
6	Assistance Aéroportuaire du Mali	SA	Services et Télécom	Transport	1 000 000 000	510 000 000	51	Mixte
7	Ateliers Militaires Centraux	EPIC	Industrie et Secteur Rural	Construction métallique	257 127 367	257 127 367	100	Etatique
8	Compagnie Malienne de Développement Textile	SA	Industrie et Secteur Rural	Industrie cotonnière	7 982 340 000	7 941 630 066	99,49	Mixte
9	Compagnie Malienne de Navigation	SE	Services et Télécom	Transport fluvial	1 500 000 000	1 500 000 000	100	Etatique
10	Energie du Mali	SE	Mines, Eau et Energie	Electricité	32 000 000 000	32 000 000 000	100	Etatique
11	La Poste	EPIC	Services et Télécom	Communication	2 249 850 743	2 249 850 743	100	Etatique
12	Office des Produits Agricoles du Mali	EPIC	Services et Télécom	Agro/Commerce	18 165 259 081	18 165 259 081	100	Etatique
13	Office du Niger	EPIC	Industrie et Secteur Rural	Agriculture	240 866 446	240 866 446	100	Etatique
14	Pharmacie Populaire du Mali	EPIC	Services et Télécom	Commerce de médicaments	400 000 000	400 000 000	100	Etatique
15	Société de Patrimoine Ferroviaire du Mali	SE	Services et Télécom	Infrastructures ferroviaires	100 000 000	100 000 000	100	Etatique
16	Société du Pari Mutuel Urbain	SA	Services et Télécom	Loterie	300 000 000	225 000 000	75	Mixte
17	Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable	SE	Services et Télécom	Commerce de l'eau	2 000 000 000	2 000 000 000	100	Etatique

N°	Sociétés	Statut	Domaines d'intervention	Activité principale	Capital	Part de l'Etat	%	Statut/Part
18	Société Malienne du Patrimoine de l'Eau Potable	SE	Mines, Eau et Energie	Infrastructures eau	5 000 000 000	5 000 000 000	100	Etatique
19	Société Malienne Transmission et de Diffusion	SE	Services et Télécom	Télécommunication	10 000 000 000	10 000 000 000	100	Etatique
20	Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques	SE	Industrie et Secteur Rural	Production pharmaceutique	2 551 129 438	2 551 129 438	100	Etatique

Source : DGABE, 2020